RAPPORT ANNUEL DE GESTION
2012-2013

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

UN
QUÉBEC
SÉCURITAIRE
POUR TOUS

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN Version imprimée : 978-2-550-68818-1
ISBN Version électronique : 978-2-550-68819-8
ISSN Version imprimée : 1706-9572
ISSN Version électronique : 1710-9108

© Gouvernement du Québec, 2013

Tous les droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012-2013

Québec

Message du ministre

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Sécurité publique,

ORIGINAL SIGNÉ

Stéphane Bergeron
Québec, septembre 2013

Message du sous-ministre

Monsieur Stéphane Bergeron
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2013. Plusieurs actions ont été menées encore cette année.

Le ministère a renforcé ses actions pour lutter contre les économies souterraines et contre les crimes économiques et financiers. Ainsi, près de 31 M$ ont été octroyés à cette fin aux corps de police en 2012-2013. Deux nouvelles équipes de lutte contre les réseaux locaux de la contrebande du tabac ont été créées. De plus, le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue a été renouvelé jusqu'en décembre 2014.

Le ministère est désormais à la fine pointe des pratiques d'évaluation et d'intervention en prévention du suicide en milieu correctionnel. Une nouvelle grille d'estimation de la dangerosité du passage à l'acte suicidaire a été implantée. Cet outil favorise une intervention orientée vers une prise en charge plus adaptée aux personnes suicidaires. Le programme Parcours a aussi été adapté pour intervenir dans la prise en charge, la responsabilisation et la motivation des personnes contrevenantes à devenir de bons citoyens.

La dernière année a permis la mise en place de la Chaire de recherche en ingénierie côtière et fluviale, dont les travaux permettront de mieux définir les interventions et les ouvrages de protection requis pour faire face à l'érosion et à la submersion des berges. Finalement, une aide financière de 45 M$ a été versée aux personnes sinistrées pour les événements survenus avant 2012-2013.

Ce ne sont là que quelques exemples des réalisations auxquelles tout le personnel a contribué et qui témoignent des efforts consentis pour assurer un milieu de vie sécuritaire aux Québécoises et aux Québécois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Prud'homme
Québec, septembre 2013

ANNÉE 2012-2013 **EN BREF**

5 100
EMPLOYÉS AU SERVICE DES CITOYENS

4,1 M$
ÉCONOMISÉS GRÂCE AUX EFFORTS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

31 M$
POUR LUTTER CONTRE LES ÉCONOMIES SOUTERRAINES

41 000
ADMISSIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION

45 M$
EN AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS

27,8 M$
POUR LES SERVICES POLICIERS EN MILIEU AUTOCHTONE

5 000
PERSONNES INCARCÉRÉES EN MOYENNE

25,8 M$
ALLOUÉS À DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES POUR LA RÉINSERTION SOCIALE DES CONTREVENANTS

VIGILANCE
NOUVEAU SITE PERMETTANT LA SURVEILLANCE DE LA CRUE DES EAUX EN TEMPS RÉEL

32,4 M$
EN SOUTIEN AUX ORGANISATIONS POLICIÈRES

Table des matières

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique 15

Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection 16

Avis au lecteur 17

PARTIE 1 : La présentation du ministère 19

1.1 La mission et la vision 19

1.2 Les mandats et l'organisation administrative 19

1.2.1 Le Bureau du sous-ministre 20

1.2.2 La Direction générale des services à la gestion 20

1.2.3 La Direction générale des services correctionnels 21

1.2.4 La Direction générale des affaires policières 22

1.2.5 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie 22

1.2.6 La Sûreté du Québec 22

1.3 Les changements législatifs et réglementaires 23

1.4 Les faits saillants 24

PARTIE 2 : Les résultats 2012-2013 27

2.1 Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013 28

Orientation 1 : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens 28

Axe d'intervention 1.1 : Soutien et expertise 28

Axe d'intervention 1.2 : Partenariats 30

Axe d'intervention 1.3 : Information à la population 33

Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents 35

Axe d'intervention 2.1 : Approche préventive 35

Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques 39

Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes 42

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficientes 44

Axe d'intervention 3.1 : Gestion efficiente 44

Axe d'intervention 3.2 : Environnement de travail 46

2.2 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens 47
2.2.1 L'accessibilité aux services et au personnel 47
2.2.2 L'accueil et le comportement du personnel 48
2.2.3 Le traitement des demandes 48
2.2.4 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics 49
2.2.5 Les engagements relatifs aux plaintes 50
2.2.6 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes 50
2.2.7 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels 51

PARTIE 3 : L'utilisation des ressources 53
3.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles 53
3.1.1 Les ressources financières 53
3.1.2 Les ressources humaines 57
3.1.3 Les ressources informationnelles 62
3.2 Les communications 64

PARTIE 4 : L'application des exigences législatives et gouvernementales 65
4.1 L'accès à l'égalité en emploi 65
4.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels 68
4.3 La politique linguistique 70
4.4 Le développement durable et les changements climatiques 71
4.5 L'égalité entre les femmes et les hommes 74
4.6 Le plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée* 75
4.7 La Politique de financement des services publics 77
4.7.1 Biens et services actuellement tarifés 77
4.7.2 Nouveaux biens et services tarifés 78
4.7.3 Biens et services non tarifés 78
4.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 78
4.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique 78
4.10 Les règles concernant les bonis au rendement 85
4.11 L'occupation et la vitalité des territoires 85
4.12 L'allégement réglementaire et administratif 85

Liste des sigles 86

Annexe 1 : Coordonnées des organismes relevant du ministre de la Sécurité publique 87

Annexe 2 : Structure administrative au 31 mars 2013 88

Annexe 3 : Références internet et renseignements généraux 89

Liste des tableaux et des graphiques

Tableau 1 : Information aux victimes d'acte criminel 51
Tableau 2 : Budget et dépenses réelles 2012-2013 et 2011-2012 54
Tableau 3 : Répartition des dépenses réelles en 2012-2013 par grandes catégories budgétaires 54
Tableau 4 : Répartition des dépenses réelles en 2012-2013 par secteurs d'activité 55
Tableau 5 : Investissements réalisés en 2012-2013 et 2011-2012 56
Tableau 6 : Les revenus 56
Tableau 7 : Fonds des services de police 57
Tableau 8 : Répartition de l'effectif total autorisé 2012-2013 (exprimé en ETC) 58
Graphique 1 : Répartition des employés 59
Graphique 2 : Total des employés du ministère (à l'exception de la SQ) 59
Graphique 3 : Total des employés de la SQ 60
Tableau 9 : Données relatives aux lésions professionnelles 61
Tableau 10 : Embauche totale au cours de 2012-2013 65
Tableau 11 : Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2013 65
Tableau 12 : Embauche de membres de groupes cibles en 2012-2013 66
Tableau 13 : Taux d'embauche global des membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 66
Tableau 14 : Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 66
Tableau 15 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2013 67
Tableau 16 : Taux d'embauche des femmes en 2012-2013 par statut d'emploi 67
Tableau 17 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013 67
Tableau 18 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH 68
Tableau 19 : Participants au PDEIPH 68
Graphique 4 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière de 2006-2007 à 2012-2013 69
Tableau 20 : Revenus provenant de la facturation des services en 2012-2013 et 2011-2012 78
Tableau 21 : Évolution de l'effectif autorisé 79
Tableau 22 : Évolution de l'effectif utilisé 79
Tableau 23 : Nombre de personnes en poste au 31 mars 80
Tableau 24 : Taux de départs volontaires du personnel régulier 2012-2013 80
Tableau 25 : Taux d'absentéisme-maladie 81
Tableau 26 : Données sur la formation et le développement du personnel 81
Tableau 27 : Répartition des dépenses totales de formation par champs d'activité 82
Tableau 28 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi 82
Tableau 29 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2016 82
Tableau 30 : Évolution des dépenses réelles par grands secteurs d'activité 83
Tableau 31 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2012-2013 83
Tableau 32 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles, ressources affectées et état d'avancement 84

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* relèvent de notre responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information qui y est présentée ainsi que des contrôles afférents.

À notre connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de la Sécurité publique :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013 ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la Déclaration de services aux citoyens.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

Les membres de la direction

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Prud'homme, sous-ministre

ORIGINAL SIGNÉ

Yves Morency, sous-ministre associé
Direction générale des affaires policières

ORIGINAL SIGNÉ

Johanne Beausoleil, sous-ministre associée
Direction générale des services correctionnels

ORIGINAL SIGNÉ

Liette Larrivée, sous-ministre associée
Direction générale des services à la gestion

ORIGINAL SIGNÉ

Guy Laroche, sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie

ORIGINAL SIGNÉ

Katia Petit, secrétaire générale

Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection

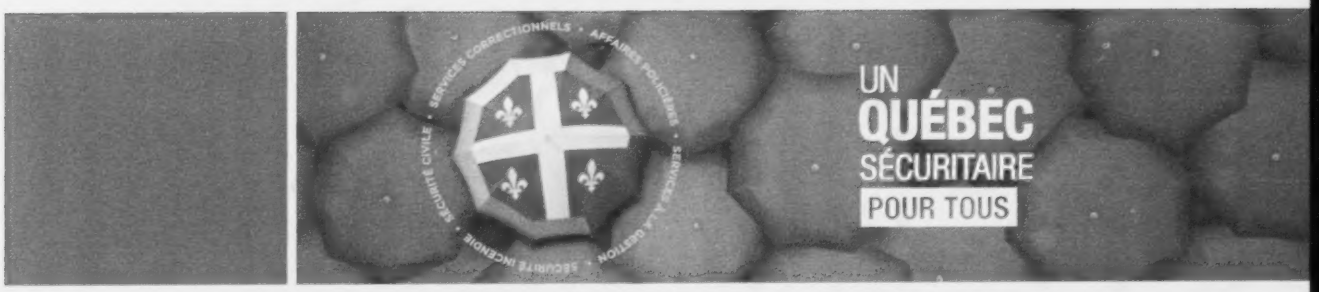

M. Martin Prud'homme
Sous-ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1.3, 1.4, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties examinées paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, l'information présentée dans les autres sections du rapport est cohérente avec celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

ORIGINAL SIGNÉ

Sylvain Ayotte
Québec, septembre 2013

Avis au lecteur

1. Le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* (RAG) n'inclut pas les données et les modifications réglementaires des organismes relevant du ministre, sauf aux endroits mentionnés. Ces données sont présentées dans leur RAG respectif. Le lecteur est invité à consulter le RAG de chacun des organismes afin d'obtenir de l'information à cet effet. Vous trouverez les coordonnées des organismes à l'annexe 1 du présent document.

2. Les données des tableaux excluent la Sûreté du Québec (SQ), sauf lorsque celle-ci est mentionnée spécifiquement.

3. Pour faciliter la recherche d'un document cité dans le rapport et accessible sur Internet, une lettre majuscule en exposant renvoie à une liste de références Internet à la fin du document.

4. Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 (section 2.1 de ce rapport) présente les résultats de la première année de sa mise en œuvre. Bien que certains objectifs stratégiques ne présentent pas de cible, les résultats et commentaires de chacun de ces objectifs stratégiques rendent compte de la cible annuelle que s'est fixée l'unité concernée.

5. Les objectifs stratégiques qui sont liés aux principes de développement durable pris en compte dans la démarche de planification stratégique 2012-2016 sont indiqués en marge par un trèfle vert . Quant à la notion d'occupation et vitalité des territoires, elle est représentée par le sigle OVT devant chaque objectif concerné.

PARTIE 1

La présentation du ministère

1.1 La mission et la vision

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres.

Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou de parties de lois dont l'application est sous sa responsabilité peut être consultée sur le site Web du ministère[6]. Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte ainsi sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services de sécurité incendie, les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique. Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à un même objectif, soit assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

MISSION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la Sécurité publique au Québec. »

Cette vision continue de guider le ministère. La sécurité est un état subjectif dans lequel une personne se sent à l'abri du danger. C'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère vise à assurer un milieu de vie sécuritaire pour les Québécoises et les Québécois, tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

VISION

« Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise »

1.2 Les mandats et l'organisation administrative

Le ministère est constitué du Bureau du sous-ministre (BSM), de la Direction générale des services à la gestion (DGSG), de la Direction générale des services correctionnels (DGSC), de la Direction générale des affaires policières (DGAP), de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI), de la Sûreté du Québec (SQ) et du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML).

De plus, huit organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à sa mission. Il s'agit du Bureau du coroner (BC), du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), de l'École nationale des pompiers du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Ces organisations produisent leur propre rapport annuel de gestion. Il en est de même du Bureau de la sécurité privée qui est responsable de l'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5).

1.2.1 Le Bureau du sous-ministre

Le BSM a comme tâche principale de définir les orientations et les objectifs stratégiques par l'entremise de son comité de gestion. Il assure le leadership nécessaire à la prise de décisions en ce qui a trait aux dossiers ponctuels et aux politiques générales.

La Direction exécutive et le Secrétariat général assurent l'ensemble des activités liées au suivi de gestion des dossiers ministériels. À cet égard, ils font le lien entre le Cabinet du ministre et les différentes composantes du ministère et voient au suivi des décisions du ministre et du sous-ministre. La Direction exécutive assume la responsabilité des dossiers ministériels ayant trait aux relations fédérales-provinciales-territoriales et à la coopération internationale ainsi que de certains dossiers horizontaux. De son côté, le Secrétariat général assume plus spécifiquement la gestion des demandes d'accès à l'information, le traitement des plaintes ainsi que le suivi des ententes et des dossiers devant faire l'objet de décisions des organismes centraux. À cette fin, il assure la liaison notamment avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et le ministère du Conseil exécutif.

Le BSM comprend également la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI), la Direction des communications (DCOM) et la Direction des affaires autochtones (DAA). La DVIEI exerce une fonction d'évaluation et d'enquête administrative destinée à améliorer les opérations des unités administratives ainsi qu'une fonction d'inspection des services de police et de contrôle des constables spéciaux. Pour sa part, la DCOM conçoit et met en œuvre des stratégies de communication pour informer la population et les clientèles spécifiques sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère ainsi que tout autre sujet ou événement d'intérêt pour la population se rapportant à la mission du ministère. En ce sens, elle assiste et conseille les autorités du ministère en matière d'orientations et de stratégies. Quant à la DAA, elle élabore et soutient les orientations stratégiques touchant les populations autochtones, en harmonie avec la réalisation de la mission du ministère. Dans l'accomplissement de son mandat, la DAA veille aux négociations des ententes sur la prestation des divers services touchant la sécurité publique et en assure le suivi.

1.2.2 La Direction générale des services à la gestion

La DGSG conseille les autorités ministérielles ainsi que les gestionnaires en matière de planification et de politiques, de performance organisationnelle, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation des services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

La DGSG regroupe quatre unités administratives, soit la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources financières, matérielles et de la planification, la Direction des technologies de l'information et la Direction de la gestion immobilière.

1.2.3 La Direction générale des services correctionnels

Afin de contribuer à assurer à la population un milieu de vie sécuritaire, la DGSC, en collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels elle partage sa mission, contribue à éclairer les tribunaux en fournissant, notamment, les évaluations relatives aux justiciables. Elle assure aussi la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale.

Les services correctionnels sont assurés au sein de 18 établissements de détention et de 18 directions des services professionnels correctionnels (DSPC), en plus d'une vingtaine de points de service en région. Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'évaluation, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans. De plus, un établissement spécialisé en délinquance sexuelle, d'une capacité de 46 places, a ouvert ses portes à Percé en mai 2010. Une équipe multidisciplinaire (criminologues, psychologues, sexologues), sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), offre aux délinquants sexuels des services d'évaluation et d'intervention pendant leur traitement de six mois. Enfin, la construction du nouvel établissement de détention de Roberval a débuté en novembre 2012.

Les DSPC sont responsables des activités concernant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que des activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté. Ces activités visent notamment le respect des conditions imposées par les tribunaux, la CQLC ou les directeurs d'établissement de détention. Les DSPC partagent le suivi dans la communauté avec des organismes communautaires qui peuvent fournir de l'hébergement à certaines personnes contrevenantes et qui assurent des activités de réinsertion sociale.

Le réseau correctionnel est divisé en trois grandes régions : Montréal, l'Est-du-Québec (de la Mauricie à la Gaspésie et la Côte-Nord) et l'Ouest-du-Québec (de l'Estrie à l'Abitibi et le Nord-du-Québec). Chacune de ces régions est sous la responsabilité d'un directeur général adjoint.

Au ministère, la Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration (DGA-PSA) appuie la sous-ministre associée et les trois directions générales adjointes du réseau correctionnel. La DGA-PSA exerce un rôle de conseil et d'expertise auprès de la sous-ministre associée, des autres directeurs généraux adjoints ainsi que des gestionnaires et du personnel de la DGSC. Elle assure aussi un rôle de coordination de certains dossiers, dont celui des relations fédérales-provinciales-territoriales. Elle joue un rôle de liaison avec la CQLC, les partenaires des organismes communautaires, dont l'Association des services en réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), le milieu de la recherche et les intervenants de la société intéressés au système correctionnel. La DGA-PSA est composée de deux directions principales : la Direction principale aux programmes et à la sécurité et la Direction principale de l'administration.

1.2.4 La Direction générale des affaires policières

La DGAP a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme de même que la sécurité publique et la sécurité de l'État. Plus précisément, la DGAP doit : élaborer et proposer des politiques dans ses domaines d'activité; veiller à l'application des lois relatives au milieu policier; favoriser la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention; assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif; offrir les services de sécurité dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux; assurer un leadership en matière de lutte contre le crime organisé et favoriser la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme.

La DGAP compte quatre directions, soit la Direction de la sécurité de l'État et trois autres directions relevant de la Direction générale adjointe, soit la Direction de la prévention et de l'organisation policière, la Direction de la protection des personnalités et la Direction de la sécurité dans les palais de justice.

1.2.5 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) s'assure de la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de son mandat se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination, de prévention et d'intervention, de continuité des services essentiels, de rétablissement ainsi que d'assistance financière.

La DGSCSI compte trois directions, soit la Direction de la prévention et de la planification, la Direction des opérations et la Direction du rétablissement.

1.2.6 La Sûreté du Québec

Conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13), la mission de la SQ consiste à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi qu'à prévenir et à réprimer le crime. Pour réaliser cette mission, elle doit assurer la sécurité des personnes et des biens, sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes, être attentive à leurs besoins et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel.

La SQ soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. Elle a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

La structure administrative de la SQ regroupe la Direction générale et cinq grandes fonctions. Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Présidence du comité de discipline et la Direction de l'audit. Les grandes fonctions sont la surveillance du territoire, les enquêtes criminelles, l'intégrité de l'État, l'administration et la corporative. La SQ produit son propre rapport annuel de gestion.

1.3 Les changements législatifs et réglementaires

Parmi les principaux changements législatifs, soulignons d'abord la Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2012, chapitre 13), laquelle a été sanctionnée le 23 mai 2012 et a apporté diverses modifications à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13) à l'égard de l'organisation des services policiers au Québec. Cette loi a fait passer le seuil de la population maximale que peut desservir un corps de police qui fournit des services policiers de niveau 2, de 199 999 à 249 999 habitants. Une modification de concordance en ce sens a aussi été apportée au Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 6). La loi prévoit maintenant que toute municipalité qui désire abolir le corps de police desservant son territoire doit tenir une consultation publique sur le sujet. La loi prévoit également qu'une municipalité desservie par la SQ continue de l'être même si sa population atteint 50 000 habitants ou plus, à moins qu'elle ne soit autorisée par le ministre de la Sécurité publique à être desservie par un corps de police municipal. Enfin, la loi habilite les municipalités à conclure entre elles, ou avec le ministre de la Sécurité publique pour la SQ, des ententes portant sur la fourniture du service de répartition des appels d'un corps de police ou le partage de certaines activités liées aux services de soutien et de mesures d'urgence déterminés par le ministre.

Une des dispositions de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (L.Q. 2012, chapitre 30), sanctionnée le 7 décembre 2012, a par ailleurs fait passer de deux à trois ans le délai qu'ont les centres d'urgence d'appel 9-1-1 pour obtenir leur première certification conformément à la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3).

Enfin, l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (L.Q. 2012, chapitre 25), sanctionnée le 7 décembre 2012, est certes le changement législatif le plus important de l'année 2012-2013 auquel le ministère de la Sécurité publique a contribué. En effet, cette loi ayant pour objet de renforcer l'intégrité en matière de contrats publics est venue modifier notamment la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) et la Loi concernant la lutte contre la corruption (RLRQ, chapitre I-6.1). Ainsi, cette loi introduit un système permettant que soit vérifié si les entreprises qui désirent contracter avec un organisme public ou avec une municipalité satisfont aux conditions d'intégrité requises. Donc, une entreprise qui veut conclure un tel contrat doit obtenir de l'Autorité des marchés financiers (AMF) une autorisation à cet effet. L'AMF examinera désormais l'intégrité de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses associés, de ses administrateurs, de ses dirigeants, d'une personne ou d'une entité qui en a, directement ou indirectement, le contrôle juridique ou *de facto*. Afin d'assurer que l'AMF soit en mesure d'avoir toute l'information pertinente au moment de décider de l'autorisation, la loi confie au commissaire associé à la lutte contre la corruption un nouveau mandat complémentaire à celui qu'il avait déjà, soit celui d'effectuer les vérifications qu'il juge nécessaires et précise les éléments qui pourront alors être considérés.

Quant à l'activité réglementaire, le Règlement sur la discipline interne des membres de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 2.01) a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 11 juillet 2012. Il a été publié pour édiction à la *Gazette officielle du Québec* du 28 novembre 2012 et est entré en vigueur le 13 décembre 2012. Ce règlement remplace le Règlement sur la discipline des membres de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 2) qui datait de 1987 et allège l'ensemble du processus disciplinaire afin de diminuer le délai de traitement des dossiers. À cette fin, des procédures de rechange au débat contradictoire devant l'autorité disciplinaire sont prévues, soit un processus de conciliation ainsi qu'une procédure disciplinaire devant un officier désigné du district ou de la direction duquel relève le membre.

Le Règlement modifiant le Règlement sur les normes de comportement des titulaires de permis d'agent (RLRQ, chapitre S-3.5, r. 3) qui exercent une activité de sécurité privée a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* du 23 mai 2012. Il a été publié pour édiction à la *Gazette officielle du Québec* du 9 janvier 2013 et est entré en vigueur le 24 janvier 2013. Ce règlement prévoit que le titulaire d'un permis d'agent n'a pas à présenter son permis lorsqu'une personne lui demande de s'identifier, si le Bureau de la sécurité privée a décidé que les renseignements le concernant inscrits au registre des titulaires de permis sont confidentiels. La divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de nuire à l'exercice des activités de l'agent et de porter une atteinte sérieuse à sa sécurité.

1.4 Les faits saillants

Démarche d'amélioration de la performance organisationnelle

En 2012-2013, le ministère s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa performance organisationnelle. Au printemps 2012, le Mouvement québécois de la qualité a accompagné le ministère dans la réalisation d'un diagnostic QUALImètre pour connaître ses forces et cibler des possibilités d'amélioration. À la lumière de ces constats, le ministère a mis sur pied, en novembre 2012, un comité directeur sur la performance organisationnelle formé de représentants de l'ensemble des secteurs et s'est doté du Plan d'amélioration de la performance organisationnelle 2012-2014, comprenant 24 projets. Parmi les premiers projets mis en place, citons l'optimisation du processus d'assurance traitement, réalisé dans le cadre d'un projet pilote de gestion intégrée (*Lean management*), en collaboration avec le SCT.

Renforcement de la sécurité dans les palais de justice

Le ministère a poursuivi la nomination de nouveaux constables spéciaux afin d'accroître la sécurité dans les palais de justice, et ce, pour répondre aux besoins en sécurité découlant de la tenue des mégaprocès et à la nomination de nouveaux juges.

Programme de lutte contre les économies souterraines

En plus de contribuer à protéger l'intégrité du régime fiscal, les programmes de lutte contre les économies souterraines coordonnés par le MSP permettent d'éviter l'expansion incontrôlée des marchés illégaux et de limiter les capacités des organisations qui s'y adonnent. Le MSP a poursuivi et renforcé ses actions pour lutter contre les économies souterraines par l'entremise des programmes ACCES (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) Alcool et ACCES Tabac, destinés à réprimer les activités de contrebande d'alcool et de tabac ainsi que du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers) visant à lutter contre les crimes économiques. En 2012-2013, près de 31 M$ ont été octroyés à cette fin aux corps de police. Deux nouvelles équipes de lutte contre des réseaux locaux de la contrebande de tabac ont, par ailleurs, été ajoutées au cours du dernier exercice.

Gangs de rue

Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue a été renouvelé jusqu'en décembre 2014. Il a pour objectif de favoriser la concertation des intervenants et une coordination accrue de leurs actions visant à prévenir et à contrer le phénomène des gangs de rue.

Prévention du suicide

La prévention du suicide dans les établissements de détention du Québec demeure une priorité pour le ministère. Des avancées cliniques majeures ont été réalisées dans le domaine de l'évaluation du risque d'un passage à l'acte suicidaire. À partir d'études faites par des organismes spécialisés en prévention du suicide, une nouvelle grille d'évaluation a été implantée. Cet outil, appelé *Grille d'estimation de la dangerosité du passage à l'acte suicidaire*, permet à la fois d'estimer la dangerosité du passage à l'acte suicidaire, de cibler des leviers d'intervention et de faciliter la prise de décision. Elle soutient le jugement clinique, favorise une intervention orientée vers les solutions et permet d'adapter les protocoles internes de prise en charge pour mieux desservir les personnes suicidaires. Le ministère a implanté cette nouvelle grille dans la pratique des agents des services correctionnels membres des équipes d'intervention spécialisées des établissements de détention. En conséquence, le MSP est désormais à la fine pointe des pratiques d'évaluation et d'intervention en prévention du suicide.

Programme Parcours

Le programme Parcours a été adapté pour répondre aux besoins de la clientèle du ministère. Conçu par le professeur Denis Lafortune du Centre international de criminologie comparée, ce programme intervient sur la prise de conscience, la responsabilisation et la motivation à changer des personnes contrevenantes. Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2010-2013 en matière de réinsertion sociale des personnes contrevenantes, une mesure prévoyait de faire le bilan du programme Parcours et d'apporter les modifications en fonction de ce bilan. Le programme a donc subi d'importants changements au cours des dernières années. Il s'agit maintenant d'une version de groupe, d'une version individuelle, en plus d'une version féminisée pour chacun des modules ainsi que des cahiers pour les participants. Une version anglaise des cahiers des participants sera également en ligne sous peu dans l'intranet correctionnel du MSP, ce qui permettra aux personnes allochtones et autochtones de suivre plus facilement le programme. La version anglaise sera également fort utile pour faciliter l'adaptation de cette dernière clientèle. Enfin, le programme a fait l'objet d'un atelier au dernier congrès de la Société de criminologie du Québec qui a eu lieu à Montréal à l'automne 2012

Mise en place de la Chaire en ingénierie côtière et fluviale

Le 4 juillet 2012, le gouvernement du Québec approuvait l'octroi d'une subvention maximale de 1 250 000 $ à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) pour la création d'une chaire en ingénierie côtière et fluviale, et ce, pour les exercices financiers 2012-2013 à 2015-2016. Les ministères de la Sécurité publique et des Transports du Québec sont membres du Comité de coordination scientifique et d'encadrement de la chaire. Les travaux de celle-ci permettront de développer et de mettre en commun les expertises diversifiées requises afin de fournir aux décideurs, aux agences responsables et aux concepteurs d'ouvrages de l'information fiable dans le domaine du génie côtier et fluvial. La planification des projets qui seront réalisés par la chaire pour l'année financière 2013-2014 est actuellement en élaboration.

Forum sur la sécurité incendie, 12 et 13 juin 2012

Ce forum avait pour but de faire un tour d'horizon des progrès accomplis et des activités marquantes depuis l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) en juin 2000. Il traçait aussi la voie aux défis à relever et aux enjeux à venir pour les municipalités et leur Service de sécurité incendie (SSI) en matière de prévention, de services de secours, de formation des pompiers, de relève et de rétention des pompiers volontaires ou à temps partiel dans les régions ainsi que des démarches à poursuivre pour assurer la pérennité des schémas de couverture de risques. Les actes du forum sont publiés dans le site Web du ministère.

Aide financière versée

Bien qu'aucun sinistre majeur ne soit survenu au cours de la dernière année financière, c'est tout de même 45,0 M$ qui ont été versés aux sinistrés pour des événements survenus antérieurement. En 2012-2013, le programme général d'aide financière a été mis en oeuvre à 38 reprises, il y a eu 24 élargissements de territoire, et ce, au bénéfice de 320 municipalités du Québec.

Vigilance

La nouvelle interface Web « Vigilance – Surveillance de la crue des eaux » a été mise en ligne le 5 décembre 2012 sur le site Internet du MSP. Cette interface cartographique et textuelle, destinée à la surveillance des crues, permet de communiquer le niveau de risque à la population. Sur les cours d'eau où des stations hydrométriques sont installées, les lectures des débits et des niveaux observés sont accessibles sur cette interface. Grâce à la connaissance accumulée par les différents partenaires en sécurité civile, les débits et les niveaux de certains cours d'eau sont associés à des seuils d'inondation pouvant générer des conséquences plus ou moins importantes. Les citoyennes et citoyens du Québec peuvent suivre en temps réel l'évolution des cours d'eau de leur région qui sont surveillés.

PARTIE 2

Les résultats 2012-2013

Pour produire son *Rapport annuel de gestion 2012-2013*, le ministère s'appuie sur trois documents. Le Plan stratégique 2012-2016 qui comporte 20 objectifs en plus de décrire la mission, les enjeux et les orientations ministérielles, à partir desquels les cibles ont été élaborées. Le Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013 (PAGD), déposé en mars 2012, constitue aussi une source d'information précieuse, car certains engagements du plan stratégique y sont précisés. Quant à la Déclaration de services aux citoyens, elle constitue le dernier document de reddition de comptes prévu par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01). On y fait état des différents produits et services ainsi que des engagements pris par le ministère envers les citoyens.

2.1 Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013 [1]

ENJEU 1 : LEADERSHIP ET COHÉRENCE DES INTERVENTIONS

Orientation 1 : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens

Axe d'intervention 1.1 : Soutien et expertise

Objectif 1.1.1 : Contribuer au développement de l'expertise et de la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission

Indicateur	Nombre et nature des activités de développement des connaissances réalisées annuellement
Résultat 2012-2013	Participation : • à l'organisation et à la tenue du Séminaire Intersection; • au Colloque de la Société de criminologie; • au Séminaire GANGS et délinquance. Tenue de journées de formation en criminalité les 7 et 8 novembre 2012. Production d'un questionnaire d'autoévaluation de la préparation générale des municipalités face aux sinistres. Reconduction de la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Création de la Chaire de recherche en ingénierie côtière et fluviale de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Recherches avec le milieu universitaire Trois projets d'évaluation de programmes en matière correctionnelle

1. Les actions envisagées en 2012-2013 dont le résultat est applicable en partie ou en totalité au PAGD sont accompagnées de la mention « Résultat applicable au PAGD 2012-2013 ».

Indicateur	Nature des statistiques ministérielles disponibles
Résultat 2012-2013	Diffusion de cinq publications Production de deux rapports statistiques en sécurité incendie portant sur les incendies survenus en 2010 et ceux survenus en 2011[1]. Diffusion de statistiques correctionnelles 2011-2012 sur le site Internet du MSP à l'automne 2012.
Commentaire	*La criminalité au Québec en 2011 : principales tendances* *Statistiques 2011 sur les agressions sexuelles au Québec* *Statistiques 2011 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal* *La desserte policière municipale et provinciale au Québec – Profil organisationnel 2011* *La violence à l'endroit des aînés au Québec – Statistiques 2010* La création d'une unité responsable des statistiques a permis de réviser les processus permettant l'élaboration des rapports statistiques en sécurité incendie. La publication *La sécurité incendie au Québec – Rapport d'activités 2010-2011 – Statistiques sur les incendies déclarés en 2010* a été présentée en juin 2012 lors du Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec. La publication *La sécurité incendie au Québec – Statistiques sur les incendies déclarés en 2011* a été présentée en juin 2012 lors du Forum sur la sécurité incendie.

Objectif 1.1.2 : Exercer un rôle-conseil auprès de nos partenaires

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2012-2013	Un numéro du *Bulletin d'information en prévention de la criminalité* (BIP) a été produit et diffusé. Les résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue ont été présentés dans huit événements[2]. Développement d'un outil informatique permettant la diffusion d'information sous formes de cartes géographiques à nos partenaires.
Commentaire	Le BIP et les résultats de recherche abordent des pratiques préventives en matière de délinquance des jeunes, d'intimidation dans les écoles ou d'exploitation sexuelle des jeunes.

1. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Réviser le processus de production et de diffusion des statistiques en sécurité incendie et en sécurité civile ».
2. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Poursuivre la mise en œuvre des initiatives en matière de lutte contre la cybercriminalité, contre la production et la distribution de drogues et contre les gangs de rue ».

Objectif 1.1.3 : Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles

OVT

Indicateur	Taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement
Cible 2012-2016	100 % d'ici le 31 mars 2016
Résultat 2012-2013[1]	86,3 %
Commentaire	Le résultat est positif compte tenu du contexte économique actuel et de l'incertitude entourant l'avenir du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) du gouvernement fédéral. Cette situation a forcé la majorité des communautés à renouveler leur entente sur la prestation des services policiers aux mêmes conditions que l'année précédente. La SQ assure la desserte policière dans les sept communautés où aucune entente n'a pu être conclue.

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Finaliser la mise en œuvre du cadre de prévention des principaux risques naturels

Indicateur	Date de fin de la mise en oeuvre
Résultat cumulatif 2012-2013	Le cadre de prévention des principaux risques naturels est venu à échéance le 31 mars 2013.
Commentaire	Au 31 mars 2013, dix analyses de solutions et neuf mises en œuvre de solutions sont complétées. Des travaux pour quatre projets seront finalisés au cours des prochains mois. Des démarches sont en cours afin d'élaborer un nouveau cadre de prévention.

Axe d'intervention 1.2 : Partenariats

Objectif 1.2.1 : Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie

OVT

Indicateur	Taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement
Cible 2012-2016	10 % d'ici le 31 mars 2016
Résultat 2012-2013	2,4 %
Commentaire	Pour l'année 2012-2013, sur un total de 721 SSI au Québec, 17 se sont regroupés. Le 19 février 2013, une présentation a été faite lors de l'atelier sur le regroupement des SSI à l'occasion du Colloque de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

1. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Effectuer un suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes ».

Indicateur	Pourcentage des municipalités ayant un plan de mesures d'urgence à jour
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2016
Résultat 2012-2013	37%
Commentaire	Un sondage auprès des municipalités a été réalisé en mars 2013. À la suite de ce sondage, les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie ont évalué à 37% le pourcentage des municipalités dotées d'un plan de mesures d'urgence à jour.

Indicateur	Nombre de schémas de sécurité incendie révisés[1]
Cible 2012-2016	60 d'ici le 31 mars 2016
Résultat 2012-2013	Un schéma de sécurité incendie a été révisé.
Commentaire	Une attestation de conformité du schéma de sécurité incendie révisé a été délivrée le 17 avril 2012 à l'agglomération de Québec.

Objectif 1.2.2 : Coordonner les efforts des principaux partenaires en matière de sécurité routière

Indicateur	Nombre d'activités réalisées annuellement (principalement au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool et la drogue)
Cible 2012-2016	4 activités réalisées
Résultat 2012-2013[2]	Quatre activités ont été réalisées.
Commentaire	Le Comité de concertation en matière de capacité de conduite affaiblie s'est réuni à quatre reprises.

Objectif 1.2.3 : Assurer, avec l'appui de nos partenaires et dans le contexte de la hausse de la population carcérale, des services correctionnels efficients et sécuritaires

Indicateur	Date de mise à jour du cadre de planification des infrastructures carcérales
Cible 2012-2016	31 mars 2013
Résultat 2012-2013[3]	Une première étape a été franchie, soit le dépôt de l'Approche globale : volet planification des infrastructures carcérales le 23 janvier 2013.
Commentaire	La construction de l'Établissement de détention de Roberval a débuté en novembre 2012. Dans les projets de construction des établissements d'Amos et de Sept-Îles, les dossiers d'affaires finaux ont été déposés au SCT pour revue diligente. Le projet de Sorel-Tracy en mode partenariat public-privé est à l'étape de l'appel de propositions. L'évaluation des propositions par les comités techniques s'est terminée le 28 mars 2013. Le comité de sélection se réunira au début d'avril pour recommander un choix.

1. Cet indicateur remplace celui indiqué au Plan stratégique 2012-2016 : « Nombre de schémas de sécurité incendie révisés annuellement ».
2. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Poursuivre, en partenariat, les efforts de sensibilisation et d'éducation du public en matière de sécurité routière ».
3. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Construire et rénover des infrastructures carcérales conformément au Plan québécois des infrastructures ».

Indicateur	Réalisation d'un projet pilote sur la surveillance électronique
Cible 2012-2016	Implantation à l'automne 2013 et 100 sursitaires participants au 31 mars 2014
Résultat 2012-2013	• Élaboration des modalités préliminaires du projet pilote • Mise à jour de la planification et des échéanciers quant aux différents volets du dossier, notamment en ce qui a trait aux plans technique et technologique • Préparation d'une entente visant principalement l'élaboration d'un devis technique entre le ministère et le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
Commentaire	L'implantation du projet, qui était prévue à l'automne 2013, est reportée à l'automne 2014 notamment en raison de vérifications juridiques.

Indicateur	Nombre de nouvelles places permanentes créées en établissement de détention au 31 mars 2016
Résultat 2012-2013	Sans objet
Commentaire	En vertu de la planification des infrastructures carcérales, les premières places seront disponibles en 2014, une fois la construction de l'Établissement de Roberval terminée.

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Terminer le processus des attestations de conformité des schémas de couverture de risques de première génération en sécurité incendie

Indicateur	Nombre de schémas de couverture de risques en sécurité incendie attestés
Résultat 2012-2013 cumulatif	99 schémas de couverture de risques de première génération sur 103 étaient attestés au 31 mars 2013.

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Réaliser la tenue d'un forum en sécurité incendie et élaborer un plan d'action au regard des orientations

Indicateur	Date de la tenue du forum en sécurité incendie Date de début des travaux pour élaborer un plan d'action en prévention
Résultat 2012-2013	Tenue du Forum en sécurité incendie les 12 et 13 juin 2012 à Québec. Début des travaux pour élaborer un plan d'action en prévention en septembre 2012.

Axe d'intervention 1.3 : Information à la population

Objectif 1.3.1 : Mieux faire connaître à la population l'offre de services et les interventions du ministère

Indicateur	Résultats des sondages auprès du public pour évaluer sa connaissance du ministère et sa satisfaction à l'égard des services
Résultat 2012-2013	Une activité grand public et une activité institutionnelle
Commentaire	**Semaine de la police** Du 13 au 19 mai 2012 s'est tenue la Semaine de la police sous le thème « L'intimidation, c'est non ! ». Durant cette semaine, les services de police ont été invités à organiser des activités pour souligner une préoccupation particulière du milieu policier et de la communauté qu'ils desservent et à répertorier leurs activités sur le site Internet du ministère. **Commémoration du centenaire de l'Établissement de détention de Montréal, communément appelé Bordeaux** Le 19 novembre 2012, le MSP a convié des dignitaires et représentants des médias à découvrir l'histoire de l'Établissement de détention de Montréal. Le ministre de la Sécurité publique a dévoilé une plaque commémorative pour souligner le 100e anniversaire rappelant l'importance de cette institution dans le système carcéral québécois. Le ministre a également profité de l'occasion pour lancer le documentaire *Un siècle sous surveillance : le centenaire de Bordeaux*, accessible sur le site Internet du ministère.

Indicateur	Nombre et nature des activités de communication réalisées annuellement
Résultat 2012-2013[1]	Réalisation de trois campagnes de sensibilisation auprès des citoyens
Commentaire	**La campagne de sensibilisation sur la sécurité civile** La 5e édition québécoise de la Semaine de la sécurité civile s'est déroulée du 6 au 12 mai 2012 sous le thème « La nature ne pardonne pas ! Êtes-vous prêts ? ». Les municipalités ont été mises à contribution, notamment en diffusant des articles dans les bulletins municipaux produits par le ministère et en distribuant l'affiche thématique de la semaine. Les directions d'écoles primaires ont également contribué à la sensibilisation des élèves aux risques à l'aide des outils pédagogiques fournis par le ministère. De plus, du 19 au 21 février 2013, le 13e Colloque sur la sécurité civile et incendie a regroupé plus de 600 participants, en intégrant pour la première fois cette année le volet incendie. Trois lauréats du Mérite québécois de la sécurité civile ont été récompensés lors de la cérémonie visant à souligner le travail exceptionnel accompli en sécurité civile au cours de la dernière année. À cette occasion, un hommage a été rendu au Service de sécurité incendie de Montréal, lequel a reçu une plaque commémorative pour son 150e anniversaire. **La campagne de sensibilisation sur la prévention des incendies** La 22e édition de la Semaine de la prévention des incendies s'est déroulée du 6 au 13 octobre 2012, sous le thème « Notre plan d'évacuation, on l'a fait ! ». Pour l'occasion, deux événements médiatiques ont été organisés par le ministère et différents partenaires. Tout d'abord, le jeudi précédant la semaine, les médias ont été conviés à une simulation d'incendie sur le site d'entraînement du Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma. Le 10 octobre, le ministre de la Sécurité publique a lancé l'activité La Grande Évacuation en conférence de presse en compagnie du directeur du Service de sécurité incendie de Montréal. Plus de 300 municipalités ont participé à la deuxième édition de La Grande Évacuation. **La campagne de sensibilisation sur la prévention de la criminalité** La Semaine de la prévention de la criminalité s'est déroulée du 4 au 10 novembre 2012 sous le thème « Trace ta voie ! ». Cette semaine a pour objectif de sensibiliser la population québécoise aux pratiques et aux enjeux de la prévention de la criminalité au moyen d'activités organisées dans toutes les régions du Québec par les services de police, les organismes communautaires et tous les acteurs du domaine de la prévention. Également, durant cette semaine, le ministère a tenu les Journées de formation en prévention de la criminalité s'adressant principalement aux intervenants sociaux provenant du milieu communautaire, aux policiers et aux intervenants en milieu scolaire. Cet événement visait à favoriser les échanges et le transfert de connaissances entre le milieu de la recherche et celui de la pratique et à participer à l'évolution des stratégies d'intervention auprès des jeunes en difficulté en fonction des réalités vécues par ceux-ci.

1. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Conduire des campagnes de promotion pour favoriser la prévention, la préparation et l'information des citoyens face à différents risques ».

Indicateur	Nombre annuel de consultations du site Internet et des médias sociaux
Résultat 2012-2013	Remaniement de la page d'accueil du site Internet et des pages sectorielles Animation de la page Facebook lors de la journée de La Grande Évacuation Achalandage stable du site Internet : 164 850 visites
Commentaire	L'équipe Web du ministère a remanié la page d'accueil du site Internet ainsi que les six pages sectorielles. Un projet de politique d'encadrement des médias sociaux est en développement.

ENJEU 2 : APPROCHE ADAPTÉE ET NOVATRICE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents

Axe d'intervention 2.1 : Approche préventive

Objectif 2.1.1 : Assurer une prestation de services adaptée aux réalités des personnes vulnérables

Indicateur	Pourcentage des équipes d'intervention formées à utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2016
Résultat 2012-2013	40% des équipes d'intervention ont été formées à utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire.
Commentaire	Le pourcentage des équipes formées progresse selon les cibles planifiées par la DGA-PSA, soit de 40% en 2012-2013 et de 60% en 2013-2014.

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées afin de soutenir les intervenants de sécurité publique en ce qui concerne : l'itinérance, les problèmes de santé mentale, la sécurité des aînés et les risques d'homicides conjugaux
Résultat 2012-2013	**Itinérance :** La recension des pratiques policières québécoises auprès des itinérants a débuté. **Problèmes de santé mentale :** Le comité provincial a tenu trois rencontres. Deux représentants de la Commission d'examen des troubles mentaux ont présenté leur mandat ainsi que le fonctionnement de ce tribunal administratif lors de la rencontre de septembre 2012. Une intervenante du Centre de la santé et des services sociaux du Grand Littoral a présenté un programme d'intervention en santé mentale en collaboration avec les corps de police de Lévis et de Sainte-Marie-de-Beauce. Un communiqué sur l'outil (aide-mémoire) comportant l'information utile à fournir aux services d'urgence 9-1-1 lors d'une intervention d'urgence auprès d'un usager a été transmis. Le ministère met à la disposition des agents des services correctionnels une capsule d'information sur l'intervention en santé mentale. Cette capsule, d'une durée de deux heures trente, peut être visionnée sur le site intranet du ministère. De plus, le ministère donne une formation en santé mentale lors de la formation initiale des nouveaux agents des services correctionnels. En 2012-2013, 224 personnes ont été formées. **Sécurité des aînés :** Un comité sur la protection contre l'incendie dans les résidences pour personnes âgées (RPA) a été constitué. Un plan d'action sera élaboré afin de renforcer la protection des bâtiments neufs de trois étages et moins, de même que tous les bâtiments existants. Les travaux du comité de lutte contre la maltraitance envers les aînés n'ont pas encore débuté. **Risques d'homicides conjugaux :** Le comité d'experts en violence conjugale a tenu onze rencontres depuis le 1er avril 2012. Une grille de facteurs d'évaluation de la priorité des dossiers de violence conjugale, élaborée par le comité, et l'aide-mémoire à l'intention des patrouilleurs, élaboré par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), seront les deux outils à intégrer à la pratique policière en matière de violence conjugale. La révision de la pratique policière est en cours.

Objectif 2.1.2 : Développer une culture de prévention chez les jeunes

Indicateur	Production et mise en ligne du site jeunesse en sécurité civile et en sécurité incendie pour tous les cycles du primaire
Cible 2012-2016	Mise en ligne le 31 mars 2016
Résultat 2012-2013	A) Mise en ligne, le 15 décembre 2012, du contenu du 1er cycle du primaire B) Recherche et rédaction du contenu 2e cycle du primaire
Commentaire	A) La section Jeunes est en ligne. La mise en ligne de la section Enseignants et parents sera réalisée d'ici septembre 2013. B) Le contenu est prêt pour le Web.

Indicateur	Pourcentage de réalisation des mesures prévues au volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014
Cible 2012-2016	Réaliser 100 % des mesures relevant du MSP d'ici le 31 mars 2014
Résultat 2012-2013	Six mesures de l'axe prévention et désaffiliation ont été financées. Deux activités ont été tenues dans le cadre de la mesure sur le partage d'information sur la prévention de l'adoption de comportements délinquants en milieu scolaire. La mesure visant à diffuser de l'information destinée aux parents et aux jeunes sur le phénomène des gangs de rue a été réalisée par l'ajout de contenus au portail sur les gangs de rue.
Commentaire	Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2014.

Objectif 2.1.3 : Poursuivre l'intégration des principes de police communautaire à la gestion des enjeux de sécurité publique

Indicateur	Nombre d'outils diffusés annuellement aux services policiers
Cible 2012-2016	3
Résultat 2012-2013	Aucun outil n'a été diffusé; cependant, cinq sont en élaboration.
Commentaire	Plusieurs outils d'opérationnalisation sont en cours d'élaboration, soit : • le *Guide à l'intention des services policiers et des établissements de santé en prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang*; • la recherche sur les enjeux du partenariat entre les services de police et les programmes d'échange de seringues; • le projet de cartographie de la criminalité; • la mise à jour du registre des programmes en prévention de la criminalité des corps de police québécois; • l'inventaire des meilleures pratiques policières auprès des itinérants et les outils de dépistage et d'intervention en matière de maltraitance envers les aînés.

Objectif 2.1.4 : Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2012-2013[1]	Réalisation de l'inventaire des programmes, activités et services Tenue de dix rencontres interministérielles
Commentaire	L'inventaire a été acheminé à l'ensemble du réseau correctionnel, auprès du Protecteur du citoyen et de la CQLC. Trois rencontres du comité de suivi MESS-MSP et quatre rencontres du comité de suivi MELS-MSP ont eu lieu. Le MSP a assisté à trois rencontres du Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

Indicateur	Pourcentage d'implantation des mesures du Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale relevant du ministère
Cible 2012-2016	100 % d'ici le 31 mars 2013
Résultat 2012-2013	91 % des actions réalisées ou en contrôle
Commentaire	Les résultats globaux du bilan 2011-2012, représentant la deuxième année de la mise en œuvre du plan d'action, démontrent que 45,5 % des actions ont été réalisées, 45,5 % sont en contrôle et seulement 9,0 % sont à surveiller, ce qui constitue un bilan très positif. Le bilan 2012-2013, qui représente la dernière année du plan d'action, sera déposé au Protecteur du citoyen au cours de l'année 2013-2014. L'implantation des 32 mesures du Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale relevant uniquement du MSP se poursuivra en 2013-2014.

1. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Offrir aux personnes contrevenantes des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements de détention et dans la communauté ».

Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques

Objectif 2.2.1 : Lutter contre la criminalité organisée et les économies souterraines

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2012-2013[1]	Mise en place d'un nouveau cadre de collecte de données systématique sur les résultats des enquêtes policières subventionnées dans le cadre du programme ACCES Alcool. Mise en place de deux nouvelles équipes d'enquête visant le démantèlement des réseaux locaux de contrebande de cigarettes dans deux corps de police municipaux.
Commentaire	Des démarches ont également été menées auprès du gouvernement fédéral pour reconduire le financement du Fonds de recrutement de policiers au-delà de l'exercice 2012-2013.

Objectif 2.2.2 : Élaborer une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberespace

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2012-2013	Une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberespace est en cours d'élaboration.
Commentaire	Le 10 avril 2012, 25 ressources additionnelles ont été octroyées à la SQ pour lutter contre la cyberpédophilie.

OVT

Objectif 2.2.3 : Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels

Indicateur	Date de mise en œuvre d'un système d'alerte au public
Cible 2012-2016	31 mars 2013
Résultat 2012-2013	En cours
Commentaire	Un plan de travail a été élaboré pour l'implantation du Système national d'alertes au public (SNAP). Il est en processus d'approbation.

[1] Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Poursuivre les initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique ».

Indicateur	Taux de couverture par le système Vigilance pour l'aléa inondation
Cible 2012-2016	100 % du territoire d'ici le 31 mars 2016
Résultat 2012-2013[1]	21 %
Commentaire	L'installation d'échelles limnimétriques est complétée pour 34 emplacements sur une possibilité de 161. La plateforme informatique « Vigilance – Surveillance de la crue des eaux » a été mise en ligne sur le site Internet du MSP le 5 décembre 2012. Actuellement, le système Vigilance rend accessible sur le site Internet le suivi des débits et des niveaux de certains cours d'eau au Québec selon des seuils de surveillance et d'inondation représentant diverses amplitudes. Également, la plateforme Vigilance permet un meilleur partage d'information entre les partenaires municipaux membres du comité de rivières. La consolidation et le partage d'information représentent un moyen d'améliorer la surveillance, la prévision et le suivi des problématiques sur les cours d'eau concernés.

Objectif 2.2.4 : Développer des mesures de contrôle des armes à feu

Indicateur	Nombre et nature des mesures développées
Résultat 2012-2013	Le projet de loi n° 20 : Loi sur l'enregistrement des armes à feu a été présenté à l'Assemblée nationale le 19 février 2013.
Commentaire	Ce projet de loi vise à déterminer les règles d'enregistrement des armes à feu sans restriction au Québec. Le ministère est en attente de la décision de la Cour d'appel du Québec concernant le transfert des données québécoises relatives à l'enregistrement des armes à feu sans restriction qui sont consignées dans le Registre canadien des armes à feu.

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Réduire le nombre d'infractions criminelles dans les palais de justice

Indicateur	Nombre d'incidents déclarés
Résultat 2012-2013	En 2012-2013, 216 incidents ont été déclarés dans les palais de justice, comparativement à 187 en 2011-2012, soit une augmentation de 15,5 %. Le renforcement de la sécurité dans les palais de justice a permis de détecter un plus grand nombre d'infractions.
Commentaire	Étant plus visibles, les constables spéciaux recueillent davantage les plaintes du public et des partenaires qui ont été victimes d'infractions criminelles. De plus, les contrôles de sécurité ont permis d'effectuer davantage de saisies d'objets illégaux.

1. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Poursuivre la mise en œuvre du projet Vigilance en vue d'améliorer l'anticipation et l'alerte lors de sinistres naturels. »

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Contribuer aux efforts de lutte contre la corruption, la collusion et la malversation dans le secteur public

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées
Résultat 2012-2013	Le ministère de la Sécurité publique a participé activement aux travaux entourant le dépôt, l'adoption et la mise en œuvre du projet de loi n° 1 : Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.
Commentaire	Ce projet de loi prévoit que les autorisations de conclure un contrat public sont accordées par l'Autorité des marchés financiers sur la base des recommandations du commissaire associé aux vérifications au sein de l'Unité permanente anticorruption.

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Poursuivre les actions du Centre de gestion de l'information de sécurité en matière de vigilance contre les menaces intentionnelles à la sécurité

Indicateur	Nombre d'actions réalisées
Résultat 2012-2013	2 actions réalisées
Commentaire	Le Centre de gestion de l'information de sécurité a principalement réalisé deux actions à cet égard : d'une part, la collecte d'information nécessaire et, d'autre part, la diffusion d'information aux personnes et organisations concernées.

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Analyser les plans d'organisation policière en fonction des exigences législatives de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1).

Indicateur	Nombre de plans d'organisation policière analysés
Résultat 2012-2013	33 plans ont été déposés, 23 ont été approuvés, 2 sont en processus d'approbation, 7 sont en attente d'information complémentaire et 1 est suspendu. En 2012-2013, 12 plans ont fait l'objet d'une analyse.
Commentaire	L'analyse du plan d'organisation policière du Service de police de Sainte-Adèle a été suspendue, car la Ville a aboli son corps de police pour être desservie par la SQ. De plus, des 23 plans d'organisation approuvés, 2 corps de police, soit celui de Rivière-du-Loup et celui de Saint-Georges, ont été abolis et ces villes sont desservies par la SQ.

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Déposer la Politique québécoise en sécurité civile et poursuivre les travaux entourant le dépôt de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3)

Indicateur	Date de dépôt de la politique pour consultation
Résultat 2012-2013	Dépôt du projet de politique auprès des autorités ministérielles
Commentaire	Une consultation interministérielle et auprès des autorités municipales permettra le dépôt de la politique en 2013-2014.

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Implanter une nouvelle procédure assurant l'accompagnement et l'encadrement structuré des personnes contrevenantes sous surveillance dans la communauté.

Indicateur	Date d'implantation de la nouvelle procédure
Résultat 2012-2013	La procédure et un outil de vérification ont été réalisés et seront mis en œuvre à compter du printemps 2013.

Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes

Objectif 2.3.1 : S'assurer du respect des pratiques professionnelles reconnues

Indicateur	Nombre d'inspections : organisations policières
Cible 2012-2016	28 d'ici le 31 mars 2015
Résultat 2012-2013[1]	7 inspections ont été réalisées.
Commentaire	Les organisations policières inspectées en 2012-2013 sont les suivantes : le Service de police de la Ville de Gatineau, le Service de protection des citoyens de Laval, la Sécurité publique de Saguenay, le Service de police de l'agglomération de Longueuil et le Service de police de la Ville de Mascouche; deux inspections ont été faites à la SQ.

Indicateur	Nombre d'inspections : Centre d'appels 9-1-1 (CU 9-1-1) et autres centres secondaires d'appels d'urgence
Cible 2012-2016	100 % certifiés d'ici le 31 décembre 2013
Résultat 2012-2013[2] cumulatif	100 % des CU 9-1-1 ont été visités. 50 % des CU 9-1-1 ont été inspectés. 13 % des CU 9-1-1 ont été certifiés.
Commentaire	L'Équipe du 9-1-1 a visité l'ensemble des CU 9-1-1 et autres centres secondaires d'appels d'urgence. Il s'agit d'une visite préparatoire au cours de laquelle les 22 articles du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (RLRQ, chapitre S-2.3, r. 2) sont expliqués aux responsables du CU 9-1-1. L'Équipe du 9-1-1 procède à l'inspection lorsque le CU 9-1-1 a réuni les pièces justificatives nécessaires. Enfin, les CU 9-1-1 d'Alma, de Sherbrooke et de Québec ainsi que la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) ont reçu leur certificat de conformité.

1. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Poursuivre l'inspection des organisations policières »
2. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Poursuivre les audits dans tous les centres d'urgence 9-1-1 de même que dans certains centres secondaires d'appels d'urgence »

Indicateur	Nombre de contrôles effectués : palais de justice et édifices avec constables spéciaux
Cible 2012-2016	6 en 2015-2016
Résultat 2012-2013	Sans objet
Commentaire	Les contrôles dans les palais de justice et des édifices avec constables spéciaux débuteront en 2015-2016.

Indicateur	Nombre de contrôles effectués : milieu correctionnel
Cible 2012-2016	40 contrôles en milieu fermé et en milieu ouvert d'ici le 31 mars 2015
Résultat 2012-2013	8 évaluations de conformité ont été réalisées en milieu fermé.
Commentaire	Les établissements de détention de Hull, Sherbrooke, Sept-Îles, Baie-Comeau, Tanguay, Montréal, Québec et Rivière-des-Prairies ont fait l'objet d'une évaluation de conformité.

Indicateur	Pourcentage du personnel des services correctionnels sensibilisé à la philosophie et à l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi qu'à la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale
Cible 2012-2016	100 % annuellement
Résultat 2012-2013	100 %
Commentaire	Les deux dépliants concernant la philosophie et l'énoncé de principe en matière de sécurité ainsi que la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale ont été distribués lors de la première journée de formation à l'ENPQ. Tous les membres du personnel ont reçu ces deux dépliants.

Objectif 2.3.2 : Réviser les mécanismes d'enquêtes indépendantes

Indicateur	Date de mise en place du nouveau modèle
Cible 2012-2016	Le premier trimestre de 2013-2014
Résultat 2012-2013[1]	Le projet de loi n° 12 : Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes a été présenté à l'Assemblée nationale le 29 novembre 2012.
Commentaire	Ce projet de loi prévoit l'instauration du Bureau des enquêtes indépendantes, un organisme civil ayant pour mandat de mener l'enquête lorsqu'une personne décède, subit des blessures graves ou par balle à la suite d'une intervention policière ou durant sa détention par un service de police.

1. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Réviser les mécanismes des enquêtes policières indépendantes ».

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficientes

Axe d'intervention 3.1 : Gestion efficiente

Objectif 3.1.1 : Moderniser ou optimiser les pratiques de gestion

Indicateur	Indice global de performance organisationnelle
Résultat 2012-2013[1]	Le premier diagnostic QUALImètre a été réalisé pendant la période d'avril à juin 2012. Il a été déposé au Comité directeur sur la performance organisationnelle à sa rencontre du 19 novembre 2012.
Commentaire	Ce premier diagnostic a établi le point de départ permettant de mesurer l'évolution de l'indice global de performance organisationnelle d'ici 2016.

Indicateur	État d'avancement des projets informatiques en matière d'aide financière aux sinistrés
Cible 2012-2016	Livraison le 31 mars 2013
Résultat 2012-2013[2]	Mise en production de TRAFIQ le 30 janvier 2013
Commentaire	TRAFIQ a été utilisé avec succès lors de l'ouverture d'un premier bureau temporaire le 20 mars 2013 à la suite des inondations survenues du 12 au 14 mars 2013.

Indicateur	État d'avancement des projets informatiques en matière d'information correctionnelle
Cible 2012-2016	Livraison le 31 mars 2015
Résultat 2012-2013[3]	En cours
Commentaire	Un dossier d'affaires au sein du SCT est en discussion avec le dirigeant principal de l'information.

1. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Réaliser un diagnostic de la performance de l'organisation ».
2. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Poursuivre l'implantation du système permettant l'informatisation de l'aide financière aux sinistrés ».
3. Résultat applicable au PAGD 2012-2013 : « Implanter le système intégré d'information de justice – volet correctionnel ».

Objectif 3.1.2 : Assurer une relève de gestion

Indicateur	Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs
Cible 2012-2016	D'ici le 31 mars 2016
Résultat 2012-2013	Le ministère a implanté un programme de relève de gestion au sein d'une direction générale et le déploie présentement dans une deuxième. Parmi les activités réalisées : • formation et accompagnement individualisé des gestionnaires; • évaluation continue du programme.
Commentaire	Des résultats d'évaluation du programme de relève seront déposés en 2013-2014.

Indicateur	Pourcentage des postes où le nombre de gestionnaires déclarés aptes ou retenus à la suite d'un appel de candidature est d'au moins trois
Cible 2012-2016	100%
Résultat 2012-2013	95%

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Former 50% du personnel ciblé à la démarche de développement durable.

Indicateur	Taux du personnel ciblé ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable
Résultat 2012-2013 cumulatif	19 sur 140 [1] personnes ciblées (13,6%)
Commentaire	En 2012-2013, 11 personnes sur un total de 140 personnes ciblées ont été formées. Pour la période 2010-2013, 19 personnes l'ont été, représentant 13,6% du personnel ciblé. Certains documents concernant la stratégie et la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) et l'Agenda 21 de la culture du Québec n'ont été accessibles qu'à la fin de l'automne 2012, ce qui a retardé la tenue des séances de formation à l'intention du personnel ciblé.

1. Il s'agit d'employés dont le travail est étroitement lié aux principes du développement durable et à la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

Résultat visé selon le PAGD 2012-2013 : Contribuer aux efforts visant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement.

Indicateur	Réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative
Cible 2012-2013	Réduction de 9%
Actions 2012-2013	Production d'un suivi mensuel du Plan de réduction des dépenses Fournir l'information de gestion nécessaire au suivi du Plan de réduction de dépenses
Résultats 2012-2013	Afin de s'assurer un retour à l'équilibre des finances publiques, le Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses prévoyait, pour 2012-2013, une réduction de 9% des dépenses de nature administrative, par rapport à 2009-2010. Les résultats atteints au 31 mars 2013 vont au-delà de la cible établie. L'adhésion et l'engagement de tout le personnel aux objectifs de réduction et la gestion rigoureuse des ressources ont permis l'atteinte de ces résultats, et ce, dans un souci de ne pas affecter les services directs aux citoyens.

Axe d'intervention 3.2 : Environnement de travail

Objectif 3.2.1 : Favoriser le déploiement de pratiques assurant un bon climat organisationnel et la reconnaissance au travail

Indicateur	Indice global de satisfaction du personnel quant au climat organisationnel
Cible 2012-2016	Hausse de 2% d'ici 2016
Résultat 2012-2013	Aucune mesure de l'indice de satisfaction n'a été effectuée en 2012-2013. Près de 75 activités ont été réalisées pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance, notamment : • l'accompagnement des gestionnaires pour livrer les résultats du sondage sur le climat organisationnel réalisé en 2011; • la consolidation d'équipe; • la sensibilisation ou la formation à la prévention des situations de conflit et de harcèlement; • la formation à la gestion du rendement; • la formation à la réintégration au travail.
Commentaire	Une quatrième mesure de l'indice global de satisfaction du personnel quant au climat organisationnel sera effectuée à l'automne 2013.

Indicateur	Indice global de satisfaction du personnel relatif à la reconnaissance au travail
Cible 2012-2016	Hausse de 3 % d'ici 2016
Résultat 2012-2013	Aucune mesure de l'indice de satisfaction n'a été effectuée en 2012-2013. Mise en œuvre d'activités ministérielles, telles que : • l'activité de reconnaissance ministérielle; • le Prix Distinction MSP; • la cérémonie de reconnaissance des personnes ayant atteint 25 ans de service; • la publication des « bons coups » dans l'intranet; • la promotion de l'importance de valoriser les contributions individuelles ou collectives dans le cadre de la formation sur la gestion du rendement.
Commentaire	Les réalisations issues d'initiatives des unités administratives ne sont pas recensées systématiquement. Par ailleurs, soulignons qu'une quatrième mesure de l'indice global de satisfaction du personnel relatif à la reconnaissance au travail sera effectuée à l'automne 2013.

2.2 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens traduit l'engagement du ministre à offrir des services de qualité à la population québécoise. Le MSP travaille dans une perspective d'amélioration continue des services, tout en incluant les processus relatifs aux demandes de renseignements généraux. Cette démarche permettra de pallier certaines difficultés touchant ces activités ainsi que la collecte de données requises pour la reddition de comptes.

2.2.1 L'accessibilité aux services et au personnel

Les engagements relatifs à l'accès aux services et au personnel prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Donner accès à nos services par téléphone, par la poste, par télécopieur, par Internet ou à l'un de nos bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi;
- Assurer l'accessibilité à notre site Web 24 h sur 24 et le mettre à jour régulièrement;
- Optimiser la prestation électronique de services;
- Prendre les appels téléphoniques en moins de 30 secondes;
- Rappeler dans un délai d'un jour ouvrable;
- Prendre des mesures pour adapter nos services aux besoins des personnes handicapées (mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées).

L'accès aux services a été assuré par le Centre de renseignements généraux et de plaintes les jours ouvrables conformément aux plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec par voie téléphonique ou électronique. En dehors des plages prévues, un message téléphonique peut être laissé dans une boîte vocale dont la gestion est assurée, à l'instar de la messagerie électronique, dans les meilleurs délais.

Le Centre de renseignements généraux et de plaintes a répondu à tous les appels téléphoniques, soit 7 694 appels, dans un délai de moins de 30 secondes. Le ministère a mis en ligne la nouvelle interface Web « Vigilance – Surveillance de la crue des eaux » permettant de communiquer le niveau de risque d'inondation à la population, en temps réel. Il a aussi procédé à la mise en ligne de la nouvelle version du site jeunesse en sécurité civile en novembre 2012. Le site Web du ministère de la Sécurité publique a été accessible 24 heures sur 24 et des mises à jour ont été effectuées sur une base quotidienne. Finalement, dix-neuf des vingt mesures prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2012-2013 ont été mises en place pour adapter les services aux besoins de cette clientèle. La réalisation d'un profil de la clientèle contrevenante ayant des problèmes de santé mentale a été reportée en raison d'une réorganisation administrative.

2.2.2 L'accueil et le comportement du personnel

Les engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Servir avec courtoisie, respect et diligence;
- Faire bénéficier les citoyens de la compétence et du professionnalisme du personnel;
- Traiter les demandes avec équité et impartialité;
- Répondre aux demandes dans un langage simple, clair et précis autant dans les communications verbales qu'écrites;
- S'assurer que chaque membre de notre personnel avec qui un citoyen communique se nomme.

Le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de mesurer l'atteinte des engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel. Toutefois, l'examen des plaintes reçues en 2012-2013 révèle qu'uniquement quatre d'entre elles concernaient la conduite du personnel du ministère [1].

2.2.3 Le traitement des demandes

Les engagements relatifs au traitement des demandes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables relativement à une demande de renseignements ou une demande d'aide financière;
- Effectuer un premier contact téléphonique avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables lorsqu'une demande d'aide financière est acheminée en vertu des programmes d'aide financière lors de sinistres;
- Traiter une demande de renseignements dans un délai de 15 jours ouvrables.

1. Exclut les plaintes des agents des services correctionnels et en déontologie policière.

Demandes au Centre de renseignements généraux et de plaintes

En 2012-2013, le Centre de renseignements généraux et de plaintes a été joint par téléphone à 7 694[1] reprises, soit une baisse de 17 % par rapport à l'année 2011-2012. Tous les appels reçus sur la ligne des renseignements généraux ont été traités lors de leur prise d'appel, soit un délai d'attente pour l'appelant de moins de 30 secondes. Par ailleurs, le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de rendre compte du traitement accordé à ces demandes dans les délais prévus à la Déclaration de services aux citoyens.

Au cours de l'année, le ministère a établi une entente d'interconnexion avec Services Québec. Cette entente permet à Services Québec de rediriger plus efficacement les citoyens qui communiquent avec cet organisme en transférant leurs appels directement aux secteurs concernés du ministère plutôt que de les inviter à communiquer avec la ligne du Centre de renseignements généraux et de plaintes.

Demandes formulées par l'entremise du site Web du ministère

Les internautes peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par l'entremise de la boîte de courriel appelée Infocom[R] accessible sur le site du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis au demandeur pour chacune des demandes. L'unité administrative responsable le reçoit également afin de donner suite aux demandes de renseignements adressées par courrier électronique.

Réclamations d'aide financière lors de sinistres

Lorsqu'une réclamation d'aide financière est adressée directement à la Direction du rétablissement, à la suite d'un sinistre, un accusé de réception est transmis dans un délai de trois jours ouvrables. Pour l'année 2012-2013, 2 664 accusés de réception ont été transmis aux sinistrés. Les premiers contacts sont pris avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables dans 99 % des cas.

Toute demande écrite de renseignements adressée directement à la Direction du rétablissement reçoit un accusé de réception. En ce qui concerne les demandes téléphoniques, elles sont transmises aux analystes concernés, qui ont 24 heures pour rappeler; un rapport téléphonique est versé au dossier. Plus de 19 700 appels ont été reçus à la Direction du rétablissement.

2.2.4 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics

Les engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents publics prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Assurer la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), en limitant leur consultation et leur accès aux personnes autorisées;
- Donner accès aux documents publics dans un délai de 20 jours ou, à défaut, prolonger le traitement d'une période n'excédant pas 10 jours.

La reddition de comptes relative à ces engagements est produite à la section 4.2 à l'intérieur de la revue de l'application des exigences législatives et gouvernementales.

1. Ce nombre exclut les messages laissés dans la boîte vocale du Centre de renseignements généraux et de plaintes en dehors des heures habituelles de travail.

2.2.5 Les engagements relatifs aux plaintes

Le ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et plaintes dans le souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services. Est considérée comme une plainte l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction d'un citoyen qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à propos des programmes et des services offerts par le ministère et son personnel. Nos engagements s'appliquent également aux demandes d'un citoyen qui désire signaler un incident, une situation, une lacune ou un autre élément relatif à la mission du ministère. Les engagements relatifs aux plaintes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Fournir un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables;
- Traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou, à défaut, communiquer la date probable de la réponse au plaignant.

Indicateur	Cible 2012-2013	Résultat 2012-2013
Pourcentage des accusés de réception transmis dans un délai de trois jours ouvrables	90%	81%
Pourcentage des plaintes traitées par le responsable de la gestion des plaintes du public dans un délai de 20 jours ouvrables	80%	96%

Plaintes du public

Au cours de l'année 2012-2013, le ministère a reçu 115 plaintes ou demandes d'intervention de citoyens, dont 78 ont été jugées recevables et ont été traitées par le responsable du traitement des plaintes. De ce nombre, deux étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2013. Une réponse a été fournie dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins dans 96% des cas.

En ce qui concerne l'atteinte de l'engagement relatif à la transmission d'un accusé de réception, celui-ci a été transmis à l'intérieur d'un délai de 3 jours ouvrables dans 81% des cas. Ce pourcentage augmente à 94% pour les plaintes acheminées directement à l'unité administrative responsable des plaintes.

Les plaintes qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme sont acheminées à celui-ci. Il en va de même pour les plaintes relatives à la conduite des policiers et des constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions avec le public, qui relèvent de la compétence exclusive du Commissaire à la déontologie policière.

2.2.6 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes

Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Selon les modalités compatibles avec la durée de la peine, le statut de la personne et la nature du délit :
  - procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées;
  - élaborer un plan d'intervention correctionnel pour toutes les personnes confiées;
- Élaborer et offrir des programmes et des services visant à favoriser la réinsertion sociale.

Évaluation des personnes confiées à la DGSC

En détention

- 88 % des évaluations sommaires pour la clientèle purgeant une peine de moins de 6 mois ont été produites.
- 94 % des évaluations pour la clientèle purgeant une peine de 6 mois et plus ont été produites.

En communauté

- 60 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour les personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois.
- 80 % des évaluations pour la clientèle purgeant une peine de 6 mois et plus ont été produites.

Plan d'intervention correctionnel

La prise en charge de la personne contrevenante nécessite l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé qui tient compte des modalités compatibles avec la durée de sa peine et son statut. Le plan d'intervention correctionnel est élaboré de façon systématique et s'inscrit en continuité avec l'évaluation; il tient aussi compte des problématiques liées à la délinquance. Les prévenus incarcérés pour une période de plus de 21 jours et les personnes condamnées qui sont confiées à la DGSC bénéficient d'un plan d'intervention correctionnel.

Programmes de réinsertion sociale

Les établissements de détention offrent des programmes de soutien à la réinsertion sociale. L'inventaire des programmes et des services offerts aux personnes contrevenantes est décrit à l'objectif 2.1.4.

2.2.7 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels

En ce qui concerne la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels, le dépliant *Représentations écrites de la victime* ainsi que le formulaire *Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements* se trouvent sur le site Web du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en format papier. Pour toute information complémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables. En dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur téléphonique.

Tableau 1 : Information aux victimes d'acte criminel

	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Demandes de renseignements ou de représentations écrites traitées	616	505	589	852
Communications téléphoniques relatives aux victimes	793	742	472	416

PARTIE 3

L'utilisation des ressources

3.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles

3.1.1 Les ressources financières

Les dépenses totales pour 2012-2013 se sont élevées à 1 558,9 M$, ce qui représente une hausse de 54,8 M$ par rapport à 2011-2012 pour l'ensemble du portefeuille ministériel.

La variation des dépenses de 16,2 M$ du ministère s'explique principalement par l'ajout d'effectif, les coûts extraordinaires occasionnés par les événements du printemps 2012 et par l'aide financière versée en raison des sinistres majeurs.

En ce qui concerne la SQ et le Fonds des services de police (FSP), la hausse des dépenses de 38,6 M$ résulte principalement des augmentations salariales prévues dans les contrats de travail, de l'intégration des services de police des municipalités de Rivière-du-Loup, Sainte-Adèle et Saint-Georges-de-Beauce et de la hausse des loyers.

Tableau 2 : Budget et dépenses réelles 2012-2013 et 2011-2012

Programmes	2012-2013		2011-2012
	Budget de dépenses	Dépenses réelles	Dépenses réelles
	(en milliers de dollars)		
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	60 549,2[1]	60 539,4[2]	57 353,3[3]
Services correctionnels	296 965,2[1]	296 965,1[4]	293 079,3[4]
Expertises judiciaires	8 242,2[1]	8 242,1[4]	7 360,2[4]
Affaires policières et sécurité-protection	76 858,0[1]	76 857,9[4]	56 512,5[4]
Sécurité civile et sécurité incendie	47 436,0[1]	47 435,6[4]	66 272,0[4]
Éléments de gestion centrale	129 190,4[1,5]	129 190,3[4,6]	122 462,1[3,4]
Sous-total – Ministère	619 241,0	619 230,4	603 039,4
2. Sûreté du Québec	935 724,7[1]	939 726,1[1]	901 081,8[3]
Total des programmes	1 554 965,7	1 558 956,5	1 504 121,2

Tableau 3 : Répartition des dépenses réelles en 2012-2013 par grandes catégories budgétaires

	Ministère	SQ[6]	FSP[7]	Total	
	(en millions de dollars)				(%)
Rémunération	320,9	267,7	444,1	1 032,7	66,3
Fonctionnement	181,1	111,8	116,1	409,0	26,2
Transfert	117,2	0,0	0,0	117,2	7,5
Total	619,2	379,5	560,2	1 558,9	100,0

1. Comprend le recours au Fonds de suppléance, son remboursement et les modifications budgétaires de 2012-2013.
2. Exclut les budgets d'investissement.
3. Pour être conforme aux comptes publics, ce montant inclut les dépenses payées centralement pour les organismes.
4. Exclut les dépenses des comptes à fin déterminée.
5. Les données excluent les affectations au FSP et excluent les dépenses de l'ordre de 5,5 M$ liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.
6. Ces données excluent les dépenses liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.
7. Le FSP est financé par la somme payable par les municipalités pour les services de base de 276,5 M$, par divers revenus totalisant 10,8 M$ et par des crédits budgétaires de 272,9 M$.

Tableau 4 : Répartition des dépenses réelles en 2012-2013 par secteurs d'activité

Le tableau 4 répartit les dépenses 2012-2013 par secteurs d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01.06 « Éléments de gestion centrale » et une portion de celles du programme 01.01 « Direction et services de soutien à la gestion » sont réparties par direction générale. On remarquera toutefois qu'une partie de (B) et de (C) est attribuable aux organismes.

PR-EL	Directions générales	Secteurs d'activité avant répartition	Éléments de gestion centrale	Direction et services de soutien à la gestion	Secteurs d'activité après répartition	(A+B+C) / TOTAL (A+B+C)
		(A)	(B)	(C)	(A+B+C)	
			(k$)		(k$)	(%)
01	Sécurité, prévention et gestion interne					
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	60 539,4	5 844,9	-23 726,5	42 657,8	2,7
01.02	Services correctionnels	296 965,1	103 687,3	18 786,4	419 438,8	26,9
01.03	Expertises judiciaires	8 242,1	5 038,3	663,3	13 943,7	0,9
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	76 857,9	6 274,4	1 893,0	85 025,3	5,4
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	47 435,6	5 341,3	1 216,2	53 993,1	3,5
01.06	Éléments de gestion centrale	129 190,3	-129 190,3	S/O	0,0	S/O
	Sous-Total – Ministère	619 230,4	-3 004,1	-1 167,6	615 058,7	39,4
	Portion payée centralement attribuée aux organismes	S/O	3 004,1	1 167,6	4 171,7	0,3
02	Sûreté du Québec	939 726,1	S/O	S/O	939 726,1	60,3
	Total des dépenses	1 558 956,5	0,0	0,0	1 558 956,5	100,0

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 59,7 M$ en 2012-2013, prévoyant 32,6 M$[1] pour la SQ, 22,0 M$[1] pour le FSP et 5,1 M$ pour le MSP.

Les investissements réels en 2012-2013 totalisaient 37,9 M$, soit 16,5 M$ pour la SQ, 16,3 M$ pour le FSP et 5,1 M$ pour le MSP.

Tableau 5 : Investissements réalisés en 2012-2013 et 2011-2012

	2012-2013		2011-2012
	Budgetés	Réels	Réels
	(en millions de dollars)		
Investissements	59,7	37,9	34,1

Les revenus

Le MSP comptabilise les revenus provenant entre autres des activités des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2012-2013, les revenus totalisent 26,1 M$, comparativement à 37,3 M$ en 2011-2012 pour les éléments correspondants. L'écart de 11,2 M$ s'explique en bonne partie par la source de revenus (Aide financière – Catastrophes – Transferts fédéraux). Le tableau 6 fait état des sources de revenus pour 2012-2013.

Tableau 6 : Les revenus[2]

Sources de revenus	
	(en millions de dollars)
Aide financière - Catastrophes - Transferts fédéraux	1,0
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain et autres revenus (FSP)	10,8
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance de permis et autres revenus (SQ)	6,8
Population carcérale confiée par le gouvernement fédéral	2,8
Divers	4,7
Total des revenus réels	**26,1**

1. Comprend les modifications budgétaires 2012-2013. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.
2. Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée.

Les fonds spéciaux (Fonds des services de police)

Le FSP est affecté au financement des biens et services fournis par la SQ aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la SQ et les municipalités régionales de comté, basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2012-2013 proviennent en partie de la contribution des municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7) (276,5 M $), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,8 M $), de sources diverses (7,0 M $) et d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 de la SQ pour en assurer l'équilibre financier (272,9 M $).

Tableau 7 : Fonds des services de police

	2012-2013		2011-2012
	Prévus	Réels	Réels
	(en millions de dollars)		
Revenus	560,2	560,2	531,8
Dépenses	560,2	560,2	531,8

Le coût de revient

Depuis 2005-2006, le ministère procède annuellement à la répartition entre les directions générales et les organismes des dépenses comptabilisées dans les éléments de gestion centrale (p. ex. les contributions d'employeur et les loyers). À compter de 2011-2012, cet exercice s'applique aussi aux dépenses du BSM et de la DGSG.

En 2012-2013, dans le cadre de la Démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle, le ministère a amorcé une réflexion visant l'intégration de l'approche du prix de revient dans le volet de la gestion des bénéfices de certains projets qui seront réalisés.

3.1.2 Les ressources humaines

Les ETC

Pour l'exercice 2012-2013, le ministère bénéficie d'une enveloppe de 12 672 équivalents temps complet (ETC), y compris la SQ et ses affectations au FSP.

- Le nombre d'ETC autorisé est généralement inférieur au nombre total d'employés qui comprend les employés à temps partiel.

Tableau 8 : Répartition de l'effectif total autorisé 2012-2013 (exprimé en ETC)

Programmes	2012-2013	2011-2012	Variation
	Autorisé[1]	Autorisé[2]	(%)
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	275	275	0,0
Services correctionnels	3 825	3 441	11,2
Expertises judiciaires	133	122	9,0
Affaires policières et sécurité-protection	469	436	7,6
Sécurité civile et sécurité incendie	257	179	43,6
Éléments de gestion centrale	0[3]	0[3]	S/O
Sous-total – Ministère	4 959	4 453	11,4
2. Sûreté du Québec	7 713[4]	7 399[4]	4,2
Total	12 672	11 852	6,9

L'augmentation observée est attribuable aux nouveaux ETC octroyés dans le cadre du plan de redressement de l'effectif du ministère. En effet, plusieurs facteurs liés à la sécurité ont nécessité l'ajout d'ETC autorisés dans le secteur correctionnel, telles des décisions de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la surpopulation carcérale et les nouvelles configurations d'espaces sécurisés à l'Établissement de détention de Montréal. L'augmentation constatée aux affaires policières est, pour sa part, attribuable à un ajout d'effectif octroyé pour le renforcement de la sécurité dans les palais de justice et le gardiennage. Du côté des expertises judiciaires, deux facteurs ont contribué à l'augmentation de l'effectif, soit les effets de la législation canadienne sur la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues et les médicaments et l'entente fédérale-provinciale sur les analyses biologiques. En ce qui concerne le secteur de la sécurité civile et de la sécurité incendie, l'écart s'explique par l'obligation d'embaucher du personnel additionnel pour traiter les demandes d'aide financière à la suite des sinistres qui ont frappé le Québec en 2010-2011.

1. Référence : Ventilation des ETC autorisés au 31 mars 2013.
2. Référence : RAG 2011-2012.
3. L'effectif a été réparti dans les directions générales du ministère.
4. Inclut l'effectif qui participe aux activités du FSP, l'effectif qui contribue aux activités du compte à fin déterminée pour l'administration de la loi sur les armes à feu et l'effectif qui participe aux escouades régionales mixtes sur le crime organisé.

Au 31 mars 2013, le ministère compte 13 278 employés (y compris la SQ).

Graphique 1 : Répartition des employés

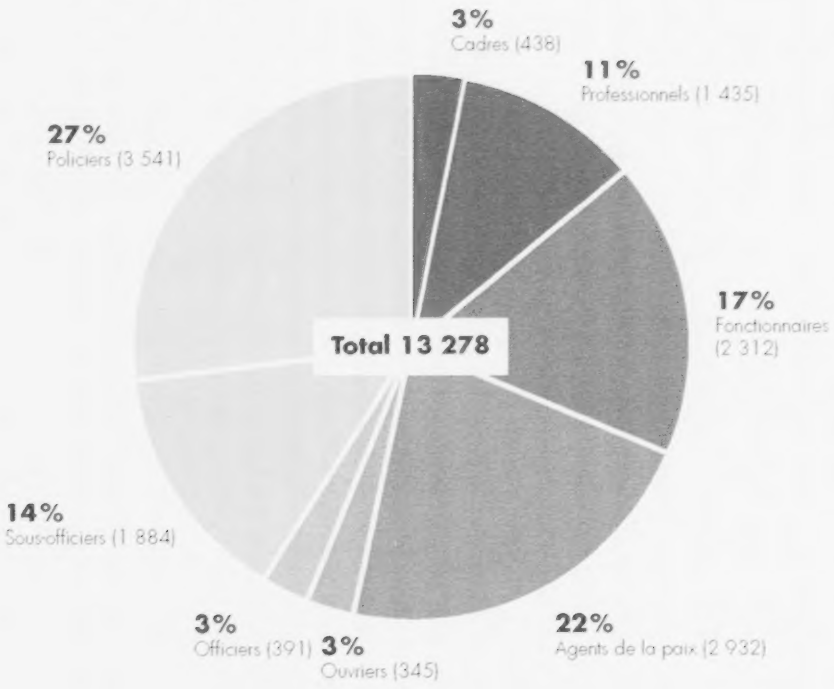

Graphique 2 : Total des employés du ministère (à l'exception de la SQ)

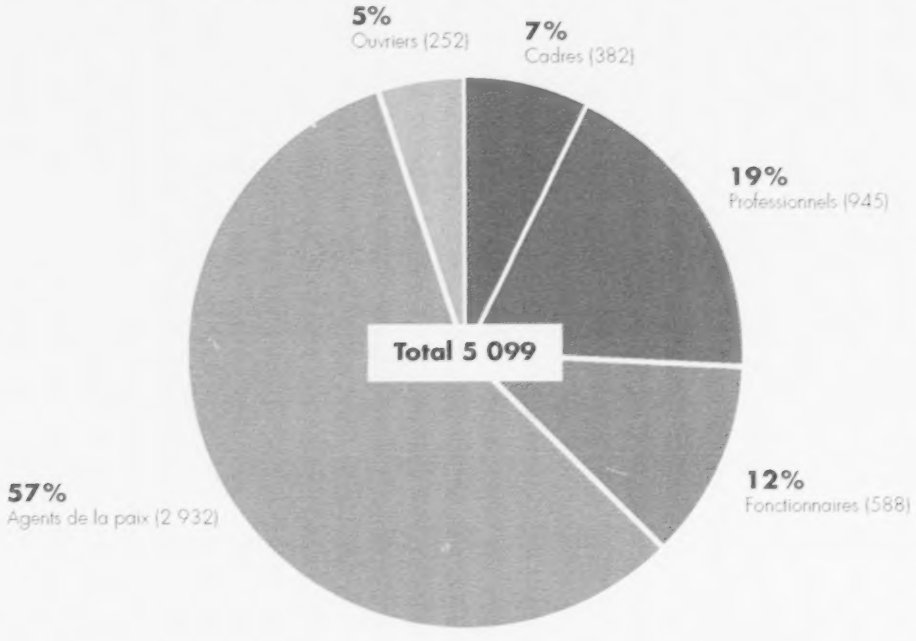

Graphique 3 : Total des employés de la SQ [1]

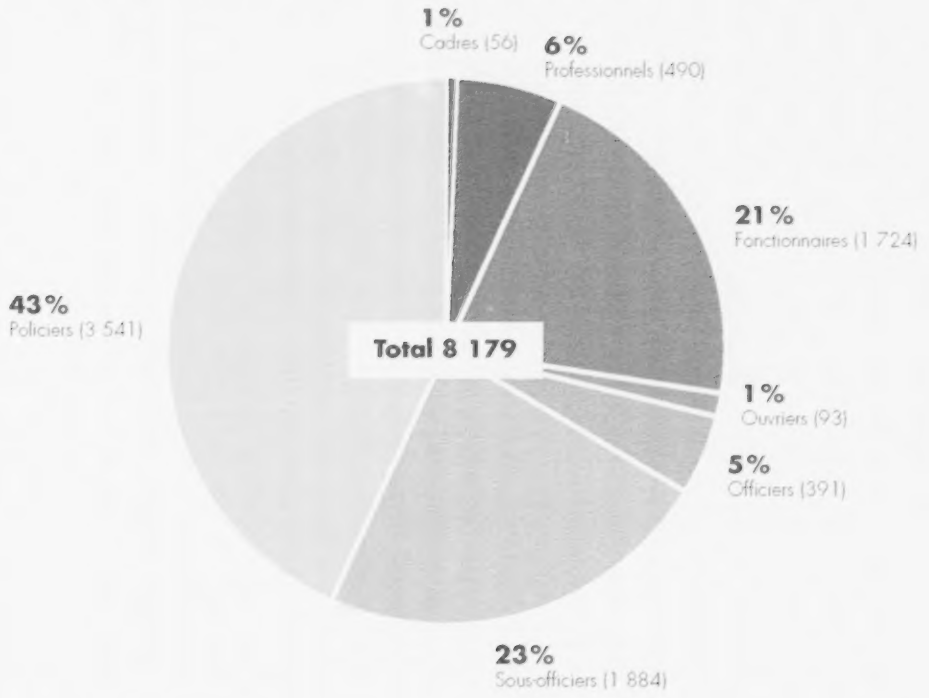

La contribution du ministère à la nouvelle approche gouvernementale pour le contrôle de l'effectif

L'autorisation du sous-ministre est exigée avant de pourvoir à un poste vacant à l'exception des postes d'agents des services correctionnels qui sont autorisés par la sous-ministre associée à la DGSC. La décision tient compte des crédits disponibles et des conséquences que pourrait avoir la dotation de l'emploi sur la consommation d'ETC.

La politique de remplacement d'un départ à la retraite sur deux s'applique à la majorité des postes de nature administrative.

Les activités de formation

Le ministère a consacré l'équivalent de 2,7% de sa masse salariale aux dépenses de formation de l'année civile 2012, ce qui représente 7 963,7 k$. Il respecte ainsi l'objectif prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3), fixé à 1% de la masse salariale. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 6,6 jours [2] par employé.

La santé du personnel

Le ministère a poursuivi ses efforts en prévention afin d'améliorer la santé de son personnel. En effet, en 2012, des travaux pour mettre en œuvre le Plan d'action en santé, sécurité et bien-être au travail à la DGSC se sont poursuivis. Des rencontres avec les membres des comités de gestion des régions ont été effectuées pour sensibiliser les gestionnaires à l'importance de concrétiser le plan d'action dans leurs unités respectives et la prise en charge des différentes mesures est maintenant gérée localement. Plusieurs interventions en prévention ont également été réalisées à la demande du ministère, par exemple des évaluations ergonomiques de

1. Il s'agit de données préliminaires.
2. Ce résultat provient de la division du nombre total de jours de formation cumulés durant l'année civile par le nombre total d'employés au 31 mars 2013.

postes de travail et des ateliers de sensibilisation sur la prévention, notamment en matière de violence provenant de la clientèle. De plus, le vaccin contre la grippe a de nouveau été offert au personnel du ministère. L'ensemble des gestionnaires a été rencontré à la suite de l'adoption du Programme de réintégration au travail afin de faciliter le retour au travail des employés absents, notamment pour des motifs de santé. Des dépliants sont maintenant mis à la disposition du personnel absent et des gestionnaires pour les informer des actions à réaliser pour un retour au travail efficace et durable. Les agents de référence du Programme d'aide aux personnes ont reçu une formation sur les interventions lors d'événements critiques survenant au travail. Également, les interventions régulières se poursuivent afin d'aider à gérer les conflits interpersonnels. Des activités visant la consolidation d'équipe et l'amélioration du climat de travail ont également été réalisées. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans les mesures de prévention respectant l'engagement du ministère de prendre les moyens nécessaires pour que l'organisation et le milieu de travail garantissent la dignité, la santé et l'intégrité physique et psychologique de son personnel.

La planification de la main-d'œuvre

Au printemps 2012, le SCT a revu à la hausse les ETC autorisés du ministère afin que celui-ci puisse disposer du personnel requis pour réaliser sa mission. Pour rendre sa décision, le Conseil du trésor s'est appuyé sur un exercice effectué par le ministère qui présentait notamment l'évolution de ses besoins en matière d'effectif par direction générale jusqu'en 2014-2015.

Par ailleurs, deux programmes de relève de gestion[1] sont en vigueur à la DGSC et à la DGAP.

La sécurité au travail

Tableau 9 : Données relatives aux lésions professionnelles[2]

	2012	2011	2010	2009
Nombre de lésions professionnelles survenues par année avec jours de travail perdus	162	201	182	173
Nombre de jours de travail perdus par année à la suite de lésions professionnelles survenues la même année	3 341	4 212	3 936	4 300
Nombre de jours en affectation temporaire par année à la suite de lésions professionnelles	5 053	4 714	4 202	4 526

Commentaire :

Les données du tableau précédent indiquent que le nombre de lésions professionnelles en 2012 a diminué de 19,4 % par rapport à l'année 2011. On constate aussi une baisse de 0,4 jour de la durée moyenne des absences, celle-ci se situant à 20,6 jours perdus par lésion en 2012 alors qu'elle était de 21,0 jours en 2011. Cette diminution, même légère, démontre toutefois une tendance significative à la baisse du nombre de jours depuis 2009 évaluée à 17,1 %. On remarque une hausse du nombre de jours en assignation temporaire de 7,2 % pour l'année 2012 par rapport à 2011. Cette mesure de réadaptation est de plus en plus utilisée et engendre des conséquences humaines et financières positives sur le personnel et l'organisation. Ces données démontrent donc que les efforts de prévention portent leurs fruits puisque tant le nombre de lésions que la durée des absences ont diminué d'une façon significative dans les dernières années.

1. Voir l'indicateur « Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs » à la PARTIE 2 – LES RÉSULTATS 2012-2013.
2. Les données fournies sont celles de l'année civile.

Le renouvellement de l'effectif

L'année financière a été marquée par l'octroi d'un ajout significatif d'ETC autorisés afin que le ministère puisse répondre à ses différentes obligations. Cet ajout d'ETC, combiné à plusieurs autres besoins récurrents, a nécessité la tenue de nombreux concours. Effectivement, 21 listes de déclaration d'aptitudes issues de concours de recrutement ou de promotion ont été établies pour répondre aux différents besoins du ministère. Certaines activités d'attraction pour des emplois ou des régions plus névralgiques ont été réalisées, notamment la promotion des emplois à la radio et l'utilisation accrue du Web.

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite au cours de l'année 2012-2013 s'élève à 121 personnes. Sur ce chiffre, 74 % occupaient des emplois liés directement à la mission du ministère.

En ce qui concerne les objectifs en matière d'accès à l'égalité, le ministère a dépassé la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier pour les membres de communautés culturelles. Au cours des prochaines années, il poursuivra ses efforts pour maintenir l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, les jeunes de moins de 35 ans représentent toujours une proportion importante de l'effectif régulier du ministère, soit 27 %.

3.1.3 Les ressources informationnelles

Les technologies de l'information soutiennent l'ensemble des activités du ministère en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de la dernière année, les principales activités réalisées ont touché les infrastructures technologiques, les systèmes d'information et la sécurité de l'information.

Infrastructures technologiques

En 2012-2013, la dernière phase du projet de migration à la téléphonie IP a débuté avec l'Établissement de détention de Sherbrooke. Cette phase s'échelonnera sur deux années et visera l'ensemble des établissements de détention du Québec. En plus de moderniser les systèmes téléphoniques, la migration à la téléphonie IP permet de profiter d'avantages tels que la composition abrégée vers tous les postes du ministère et la suppression des frais d'interurbains entre les sites du ministère. Les économies nettes réalisées par la migration à la téléphonie IP s'élèvent à 175,9 k$ en 2012-2013.

Systèmes d'information

Le projet de refonte du système de délivrance des permis d'alcool de la RACJ s'est poursuivi cette année. Après les phases d'optimisation des processus d'affaires et d'architecture, un dossier d'affaires a été soumis et autorisé par le Conseil du trésor. La réalisation du système devrait débuter à l'été 2013.

Le projet de conversion du système des « données uniformes sur la criminalité » a débuté en 2012-2013. Ce projet est une conversion technologique d'un système désuet. L'architecture et la réalisation sont terminées. Les essais d'acceptation et l'implantation du système se feront en 2013-2014.

La deuxième phase de mise en place d'un système de gestion électronique des documents au LSJML a débuté. Après la première phase qui a couvert le département de biologie, cette seconde étape couvre les documents d'expertise légale provenant des autres unités du LSJML.

Les travaux de réalisation du système de gestion des cas de coroner (GECCO) se sont poursuivis en 2012-2013. Ce système est destiné à remplacer un système existant au Bureau du coroner. Durant la dernière année, l'architecture a été réalisée et la programmation a débuté. Les essais d'acceptation et l'implantation du système se feront en 2013-2014.

Le système de gestion des véhicules a été livré en production. Il permet de maintenir un inventaire complet et à jour de tous les véhicules immatriculés au ministère, de compiler les dépenses et les coûts qui leur sont liés et d'assurer les réservations des véhicules de la flotte qui sont mis à la disposition des employés.

Le système d'outils informatisés d'évaluation et de suivi (SOIES) a débuté en 2012-2013. Ce projet améliore le processus d'évaluation des contrevenants tel que le prescrit la Loi sur le système correctionnel du Québec (RLRQ, chapitre S-40.1). Ce projet consiste à améliorer l'ancien système d'évaluation des contrevenants afin d'y insérer de nouveaux types d'évaluations.

En 2012-2013, le système de traitement des réclamations d'aide financière informatisé du Québec (TRAFIQ) a été implanté. Ce nouveau système améliore le soutien des opérations du ministère dans l'attribution et la gestion des dossiers d'indemnisation des personnes, des entreprises et des municipalités dont les biens essentiels ont subi des préjudices.

Le projet Intelligence d'affaires a débuté en 2012-2013. L'infrastructure nécessaire a été mise en place et le cadre méthodologique a été défini. Un projet pilote a été lancé.

Une application a été mise en place dans le cadre du projet Vigilance. Cette application permet notamment au citoyen d'avoir accès rapidement et facilement à de l'information critique lors de sinistres.

Le ministère a développé le portail de données ouvertes gouvernementales, www.donnees.gouv.qc.ca, lequel donne accès, au grand public, à des jeux de données de nature statistique pour l'ensemble du gouvernement du Québec. Cette réalisation fait suite à une demande de collaboration du SCT.

Sécurité de l'information

En mai dernier, le ministère a été la cible d'attaques du groupe de pirates informatiques Anonymous. En réponse à ces attaques informatiques, le ministère a maintenu la disponibilité des services touchés en mettant en place diverses mesures dont l'installation d'équipements et de logiciels spécialisés. Ces dispositifs permettent maintenant de mieux déceler et corriger les vulnérabilités auxquelles le ministère est exposé quotidiennement.

Afin de protéger davantage les échanges d'information sensible entre le ministère et ses partenaires, le ministère a procédé à l'installation d'une nouvelle plateforme de courriel sécurisée.

Différentes mesures ont été mises en place afin de sécuriser l'Unité permanente anticorruption (UPAC) et d'améliorer son efficacité. Parmi celles-ci, mentionnons le cloisonnement du réseau informatique interne, l'installation d'un formulaire de dénonciation sécurisé ainsi que la mise en place d'un système d'analyse et de corrélation d'information.

3.2 Les communications

Relations publiques et médias

Le ministère a répondu à 446 demandes médias qui se répartissent comme suit : 198 demandes pour la DGSC, 133 demandes pour la DGSCSI, 94 demandes pour la DGAP, 13 demandes concernant le ministère, 5 demandes pour le LSJML et 3 demandes pour la DGSG. Il a publié 207 communiqués de presse et 11 avis de convocation aux médias.

Sites Internet

En 2012-2013, le site Web du ministère a reçu 564 850 visites, soit un achalandage stable par rapport à l'an dernier (1,4 % de hausse). Ces visites ont permis la consultation de 2 059 093 pages.

En 2012-2013, le site jeunesse en sécurité civile a reçu 38 032 visites. Ces visites ont permis la consultation de 168 049 pages. La diminution de 44 % du nombre de visites par rapport à 2011-2012 est probablement attribuable au retrait de certains jeux populaires dans la nouvelle version du site mise en ligne en novembre 2012.

Le portail gouvernemental Choisis ton gang est en ligne depuis le 30 novembre 2009. Entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013, il a reçu 7 342 visites et 22 108 pages ont été consultées.

Trois standards sur l'accessibilité du Web ont été adoptés par le SCT. Tous les sites Internet et intranet gérés centralement sont conformes au Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01). Pour ce qui est des deux autres standards, soit le Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02) et le Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03), un travail en continu sera fait par l'équipe Web pour rendre accessibles les nouveaux contenus qui seront intégrés selon la demande des secteurs.

PARTIE 4

L'application des exigences législatives et gouvernementales

4.1 L'accès à l'égalité en emploi

Données globales

Tableau 10 : Embauche totale au cours de 2012-2013

	Réguliers [1]	Occasionnels [2]	Étudiants [3]	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	344	614	149	18

Source : SCT, SAGIP, pour au 31 mars 2013 pour le personnel régulier, occasionnel et stagiaire.
Données ministérielles pour le personnel étudiant embauché pendant la période estivale.

Tableau 11 : Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2013

	Nombre de personnes
Effectif régulier	4 464

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Rappel de l'objectif d'embauche : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin d'augmenter la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne visent que les recrutements.
2. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne visent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé ou prolongé.
3. Les données sur les étudiants concernent l'embauche pour la période d'été seulement.

Tableau 12 : Embauche de membres de groupes cibles en 2012-2013

Statuts d'emploi	Embauche totale 2012-2013	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi[1]
			(N[bre])				(%)
Réguliers	344	44	3	1	3	51	14,8
Occasionnels	614	64	5	1	5	75	12,2
Étudiants	149	17	2	1	0	20	13,4
Stagiaires	18	0	0	0	0	0	0,0
Total	1 125	125	10	3	8	146	13,0

Source : SCT, SAGIP, paie du 21 mars 2013 pour le personnel régulier, occasionnel et stagiaire.
Données ministérielles pour le personnel étudiant embauché pendant la période estivale.
Deux personnes sont inscrites sur plus d'une liste de groupes cibles.

Tableau 13 : Taux d'embauche global des membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
		(%)		
2010-2011	23,2	7,5	27,5	0,0
2011-2012	23,8	10,7	17,2	0,0
2012-2013	14,8	12,2	13,4	0,0

Source : SCT, SAGIP, paie du 21 mars 2013 pour le personnel régulier, occasionnel et stagiaire.
Données ministérielles pour le personnel étudiant embauché pendant la période estivale.

Tableau 14 : Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année[2]

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9% de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2% de l'effectif régulier.

Groupes cibles	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible			Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
	(N[bre])			(%)		
Communautés culturelles	470	436	412	10,5	10,1	9,1
Autochtones	28	30	27	0,6	0,7	0,6
Anglophones	44	39	40	1,0	0,9	0,9
Personnes handicapées	21	22	25	0,5	0,5	0,6

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes visées du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2012-2013 dans le statut d'emploi.
2. Les données des années antérieures à 2012 de ce tableau incluent les organismes relevant du ministre.

Tableau 15 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2013

	Personnel												Total	
	D'encadrement		Professionnel[1]		Technicien		De bureau		Agents de la paix		Ouvrier			
	(N[nbre])	(%)	(N[nbre])	(%)	(N[nbre])	(%)	(N[nbre])	(%)	(N[nbre])	(%)	(N[nbre])	(%)	(N[nbre])	(%)
Communautés culturelles	10	2,6	48	6,3	11	5,8	34	11,9	359	13,0	8	9,3	470	10,5
Autochtones	3	0,8	2	0,3	2	1,1	2	0,7	18	0,7	1	1,2	28	0,7
Anglophones	9	2,4	4	0,5	2	1,1	0	0,0	29	1,1	0	0,0	44	1,0
Personnes handicapées	1	0,3	8	1,0	2	1,1	8	2,8	0	0,0	2	2,3	21	0,5

Source : Ailleurs

Femmes

Tableau 16 : Taux d'embauche des femmes en 2012-2013 par statut d'emploi

	Personnel				Total
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	
Nombre de femmes embauchées	167	289	119	8	583
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2012-2013, par statut d'emploi	48,5	47,1	79,9	44,4	51,8

Source : SCT, SAGIP, pour le personnel régulier, occasionnel et stagiaire.
Données mensuelles pour le personnel étudiant embauché pendant la période estivale.

Tableau 17 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013

	Personnel						Total
	D'encadrement	Professionnel[1]	Technicien	De bureau	Agents de la paix	Ouvrier	
Nombre total d'employés réguliers	382	766	190	285	2 755	86	4 464
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	164	503	138	252	1 042	22	2 121
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	42,9	65,7	72,6	88,4	37,8	25,6	47,5

Source : Ailleurs

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration ou le maintien à l'emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Tableau 18 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH

	Automne 2012 (cohortes 2013)	Automne 2011 (cohortes 2012)	Automne 2010 (cohortes 2011)
Projets soumis au Centre de services partagés du Québec	2	7	3

Tableau 19 : Participants au PDEIPH

	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nouveaux participants accueillis du 1er avril au 31 mars	1	1	2

4.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Protection des renseignements personnels

En 2012-2013, le MSP a assuré la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Il en a limité la consultation et l'accès aux personnes autorisées.

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2), le ministère a publié dans son site Web l'inventaire et la description des fichiers de renseignements personnels.

Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a évalué l'utilisation du système de surveillance vidéo au siège social afin de s'assurer que l'utilisation de ce système respecte la vie privée et les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Accès aux documents

Ce bilan est réalisé conformément aux dispositions prévues au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (article 2, paragraphe 4) (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2).

En 2012-2013, le MSP a reçu 547 demandes d'accès aux documents. De ce nombre, 14 demandes ont été transmises à la SQ pour traitement et 533 demandes ont été traitées par le ministère, soit une augmentation de 28 % par rapport à l'exercice précédent.

Graphique 4 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière de 2006-2007 à 2012-2013

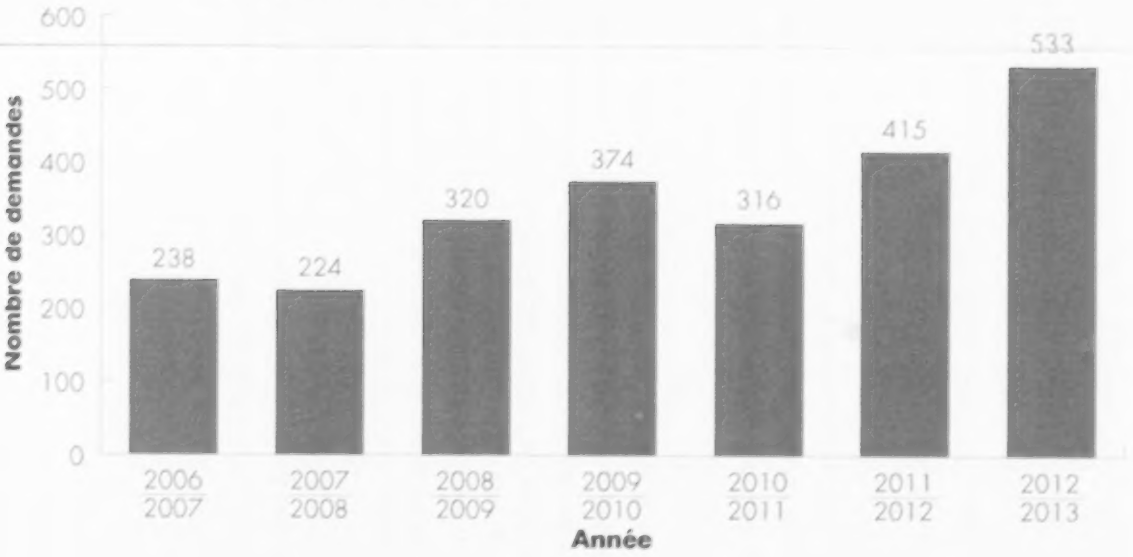

Parmi les demandes traitées par le ministère, 348 concernaient l'accès à des renseignements personnels, alors que 185 portaient sur l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du ministère.

Le traitement des 533 demandes se répartit comme suit :

- 256 ont été acceptées;
- 114 ont été partiellement acceptées (l'accès à certains des documents ou aux renseignements demandés a été refusé conformément aux restrictions prévues par la loi);
- 27 ont été refusées;
- 67 visaient des documents non détenus par le ministère;
- 18 ont été annulées à la suite d'une demande de précision ou de frais;
- 17 ont été acheminées à un autre organisme;
- 9 ont été annulées par le demandeur;
- 25 étaient en cours de traitement au 31 mars 2013.

Le temps de réponse a été de 30 jours ou moins pour 428 des 499[1] demandes (86 %) en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) au cours de l'exercice 2012-2013. Ce taux était de 87 % pour l'exercice précédent.

1. Ce nombre exclut les demandes en traitement ainsi que les demandes annulées par le demandeur.

Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le refus de communiquer des documents :

- Articles 9, 14, 15, 18, 19, 23, 24, 28, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 39, 40, 48, 53, 54, 57, 59, 86.1, 88 et 88.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement.

Depuis le 1er avril 2012, six réponses formulées par le responsable de l'accès aux documents ont fait l'objet d'une demande de révision, dont trois qui ont été annulées.

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2)

En application de l'article 101 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2), 204 demandes de transmission d'un rapport d'un agent de la paix annexé à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2012-2013. Il s'agit du même nombre de demandes que pour l'exercice 2011-2012.

Aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherche scientifique, conformément à l'article 31 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2), deux demandes de consultation de rapports d'agents de la paix annexés à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2012-2013.

4.3 La politique linguistique

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 1996 par le Conseil des ministres et révisée en mars 2011, le ministère s'est doté d'une politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française. La version définitive de cette politique a été entérinée en 1999 et est accessible à tout le personnel dans le site intranet. Une mise à jour de la politique linguistique a été effectuée en 2009. En raison d'une actualisation de la politique linguistique gouvernementale adoptée par le Conseil des ministres en mars 2011, la DCOM a procédé à une nouvelle mise à jour de sa politique au printemps 2013. Celle-ci sera présentée au comité de gestion du BSM pour approbation au cours de l'année financière 2013-2014.

Pour respecter les objectifs de la Charte de la langue française et assurer l'usage d'un français de qualité, la majorité des textes provenant du ministère et des organismes relevant du ministre et diffusée auprès du public a fait l'objet d'une révision linguistique par les conseillères en révision linguistique. Mentionnons que de nombreuses demandes concernant l'application de la politique linguistique au ministère ont été adressées à l'équipe linguistique de la DCOM. Cette équipe est en constante communication avec une conseillère en francisation de l'Office québécois de la langue française.

4.4 Le développement durable et les changements climatiques

Développement durable

Le ministère de la Sécurité publique a rendu public son Plan d'action de développement durable 2009-2011 conformément à la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1). Ce premier plan d'action a été élaboré en tenant compte des orientations gouvernementales en cette matière. Il a été prolongé jusqu'au 31 mars 2013.

Le Conseil des ministres a autorisé, le 29 février 2012, le report de l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le ministère de la Sécurité publique a terminé l'élaboration d'un nouveau plan d'action de développement durable (2013-2015), qui continuera d'être en vigueur jusqu'à l'adoption de la stratégie gouvernementale révisée. Ce nouveau plan comporte des actions liées à la Stratégie gouvernementale de développement durable et à l'Agenda 21 de la Culture du Québec.

Le ministère de la Sécurité publique a également intégré la prise en compte des principes de développement durable dans la démarche de planification stratégique 2012-2016. Ainsi, les objectifs stratégiques respectant au moins trois des cinq principes prioritaires de développement durable retenus par le ministère sont indiqués en marge par un trèfle vert.

Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif ministériel : Promouvoir et améliorer la connaissance de la démarche de développement durable auprès des employés et des partenaires et encourager la réalisation de mesures permettant d'y apporter une contribution

Action 1 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

Indicateur	Taux du personnel du ministère rejoint par des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable
Cible 2009-2011	80 %
Résultat 2012-2013	Cible atteinte
Commentaires	Le RAG 2010-2011 indiquait que 90 % du personnel était ciblé par des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable (mesure de l'Institut de la statistique pour l'ensemble du gouvernement). Le ministère a diffusé ses activités de sensibilisation dans l'intranet pour ainsi joindre l'ensemble du personnel du ministère.

Indicateur	Taux du personnel ciblé du ministère ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour en tenir compte dans ses activités habituelles
Cible 2009-2013	70/140 personnes ciblées (50%)
Résultat 2012-2013	19/140 personnes ciblées (13,6%)
Résultat 2011-2012	8/140 personnes ciblées (5,7%)
Commentaires	Le plan de formation du ministère a ciblé 140 personnes dont les tâches sont liées directement à l'encadrement, à la planification stratégique et opérationnelle, à l'élaboration et à l'analyse de politiques, à des stratégies, à des plans d'action et à des appels d'offres, à l'organisation d'événements écoresponsables et à la rédaction communicationnelle et organisationnelle. Étant donné la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable, de l'intégration de l'Agenda 21 de la Culture du Québec, l'adoption de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) et la démarche de prise en compte des principes de développement durable dans la planification stratégique du ministère, il n'a pas été nécessaire de tenir des séances de formation au cours de l'exercice 2012-2013. Par contre, 11 personnes ciblées pour les tâches autres que l'encadrement ont pu bénéficier de formations données par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), soit 13,6% du personnel ciblé.

Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif ministériel : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du ministère

Action 7 : Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable

Indicateur	Nombre de gestes requis pour démontrer l'adoption de mesures environnementales et de pratiques d'acquisition écoresponsables
Cible annuelle	3 nouveaux gestes
Résultat 2012-2013	3 nouveaux gestes
Commentaires	Le ministère continue d'appliquer la Politique d'acquisition écoresponsable et à mettre en œuvre des mesures de gestion environnementale. Les nouveaux gestes posés en 2012-2013 sont les suivants : • La révision de la Directive concernant la gestion contractuelle au ministère de la Sécurité publique afin d'y inclure les principes de développement durable. Cette directive est en cours d'approbation. • Le développement et l'implantation d'une application informatique pour la gestion des véhicules de la flotte du ministère. L'application est utilisée depuis novembre 2012. • L'optimisation de l'espace réservé aux fournitures de bureau excédentaires au siège social du ministère.

Changements climatiques

Le ministère de la Sécurité publique collabore à la réalisation de deux mesures de réduction ou d'évitement (mesures 16 et 17) du plan d'action 2006-2012 du gouvernement du Québec sur les changements climatiques.

Mesure 16 : Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14% sous le niveau de 2003 et réduire de 20% la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics

Indicateur	Taux d'amélioration de l'efficacité énergétique
Cible 2006-2012	D'ici 2010 : 10% à 14% sous le niveau de 2003
Résultat 2012-2013	Non mesuré
Résultat 2011-2012	Non mesuré
Commentaires	La Société immobilière du Québec assume cette responsabilité. Les travaux entrepris par le propriétaire de l'édifice abritant le siège social du MSP permettront d'améliorer l'isolation de l'enveloppe du bâtiment et de réduire la consommation d'énergie en installant des systèmes d'éclairage, de climatisation et de chauffage. Ces travaux ont pour but d'obtenir l'accréditation LEED (Leadership in Energy & Environnement Design). L'accréditation devrait être accordée à l'été 2013.

Indicateur	Taux de réduction de la consommation de carburant
Cible 2006-2012	20% d'ici 2010
Résultat 2012-2013	Non mesuré
Résultat 2011-2012	Non mesuré
Commentaires	L'absence de données historiques ne permet pas de mesurer cet indicateur. Afin de combler ce manque, le ministère a amorcé le développement d'une application informatique pour la gestion des véhicules. Cette application, opérationnelle depuis novembre 2012, permet de mieux connaître l'utilisation et la consommation en carburant des véhicules de la flotte du MSP et éventuellement de connaître le taux de réduction de la consommation en carburant. La croissance du nombre de véhicules à faible consommation privilégiés par le ministère depuis quelques années contribue à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le nombre de véhicules hybrides utilisés par le ministère en 2012-2013 est de 33.

Mesure 17 : Exiger que chaque ministère conçoive un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail

Indicateur	Date de transmission du programme au MDDEFP
Cible 2006-2012	Concevoir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail
Résultat 2012-2013	Dossier suspendu
Résultat 2011-2012	Dossier suspendu
Commentaires	Les travaux de réalisation d'un plan de navettage durable ont été suspendus. L'entente signée en 2009 avec le MDDEFP, pour l'attribution de contrats visant à établir un diagnostic pour les édifices de plus de 100 employés, n'a pu se concrétiser. De plus, le manque de disponibilité des ressources internes n'a pas permis de faire évoluer ce dossier en 2012-2013.

4.5 L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 parrainé par le Secrétariat à la condition féminine présente l'éventail des gestes qui seront accomplis par le gouvernement au cours des prochaines années et leurs partenaires pour l'atteinte d'une égalité effective entre les femmes et les hommes au Québec.

Le ministère s'est engagé à réaliser les actions 80 et 86 du plan d'action.

Action 80 :
Produire sur une base annuelle deux rapports sur les statistiques policières en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle et en assurer la diffusion

Résultat : Des statistiques sur la criminalité dans un contexte conjugal en 2011[9] et un rapport sur les agressions sexuelles[10] ont été élaborés. Ces rapports annuels ont été diffusés dans le site Web du ministère de la Sécurité publique en juillet 2012.

Action 86 :
Sensibiliser la population pour prévenir l'exploitation sexuelle et venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution

Résultat : Un comité interministériel sera mis en place et proposera, d'ici 2015, des actions pour contrer l'exploitation sexuelle.

4.6 Le plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*

Le plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*, parrainé par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, vise à favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, pour la période 2008-2013. Les actions réalisées en 2012-2013 pour contrer ou prévenir la discrimination envers les membres des communautés culturelles doivent être indiquées dans le RAG.

Orientation 2 : Renouveler les pratiques

Choix stratégique 3 : Assurer l'accès, le maintien et la progression en emploi

Mesure 3.1 : Accroître la représentativité des Québécois, des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein de l'administration publique

Moyens d'action	Échéancier	Résultat 2012-2013
Contribuer à corriger la sous-représentation, notamment des communautés culturelles et des minorités visibles, en favorisant l'augmentation des groupes cibles, le recrutement et la rétention des policiers au sein des services de police, notamment par la gestion et la promotion du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) auprès des corps de police	En continu	Le contenu de l'entente sur la formation des futures policières et des futurs policiers admis au programme de techniques policières menant à une AEC a été intégré à l'entente portant sur la mise en place du Comité de concertation sur la formation des futures policières et des futurs policiers du Québec, en vigueur jusqu'au 30 juin 2014. À l'automne 2012, 24 personnes des groupes cibles ont commencé le programme menant à une AEC en techniques policières, dont 7 provenant des minorités visibles et ethniques. Au cours de l'automne 2012, un rapport a été élaboré afin de savoir si le programme menant à l'AEC répondait aux besoins des organisations policières et de faire des recommandations pour l'améliorer. Un rapport final devrait être entériné par le Comité de concertation en 2013-2014. Les données du *Questionnaire sur l'administration des activités policières* de 2011 montrent qu'au cours de cette année-là, il y avait 371 policiers de minorités visibles, par rapport à 358 en 2010, ce qui représentait 2,5 % de l'effectif policier permanent total de l'année 2011.

Choix stratégique 4 : Favoriser un accès équitable aux services publics

Mesure 4.1 : Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination

Prévenir la discrimination et le profilage racial par :

Moyens d'action	Échéancier	Résultat 2012-2013
Une formation visant à renforcer les compétences interculturelles des cadres, du personnel policier et civil et à transférer l'expertise, en vue d'offrir des services exempts de racisme et de discrimination, notamment le profilage racial, et tenant compte des caractéristiques culturelles et sociales des divers milieux	2008-2013	Les formations visant à renforcer les compétences interculturelles du personnel policier se sont poursuivies. En 2012, les diffuseurs formés par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) ont formé l'ensemble des policiers de la division de la surveillance du territoire du SPAL. Le Service de police de la Ville de Gatineau a également formé des agents diffuseurs sur le profilage racial qui ont, à leur tour, formé les policiers (patrouilleurs et enquêteurs) du service entre le 8 mars 2012 et le 10 mai 2012. Enfin, le Service de protection des citoyens de Laval a donné, en mars et avril 2012, à tous les agents des postes de quartier, une formation sur les relations avec les citoyens ayant un volet concernant les liens avec les différentes communautés culturelles. Cette formation est aussi en cours pour le personnel de la gendarmerie depuis l'automne 2012.
Une révision du *Guide de pratiques policières* – outil d'encadrement et de soutien en matière d'organisation et de méthode d'intervention policière – en vue d'inclure un énoncé et des directives en matière de lutte contre le racisme et la discrimination	2008-2013	Depuis le 20 mars 2012, un énoncé concernant la discrimination et le profilage racial et social est intégré dans l'introduction du *Guide de pratiques policières*.
L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de prévention et de sensibilisation élaborées par le Comité provincial en matière de profilage racial (regroupant des représentants du MSP et des organisations policières)	2008-2013	L'objectif de cette mesure, à moyen et à long terme, est d'élaborer un cadre général de référence en matière de profilage racial transférable aux organisations policières. Les travaux à ce sujet sont en cours. Le cadre de référence devrait être rendu public d'ici la fin de l'année 2013.
Le soutien à l'établissement de partenariats solides entre les groupes communautaires et les services de police (police communautaire)	2008-2013	Le MSP a favorisé l'opérationnalisation des composantes de cette approche policière. Il a recensé les outils accessibles à l'interne afin de soutenir les organisations policières dans la mise en œuvre de la police communautaire et a entrepris la révision du contenu consacré à cette approche policière dans son site Web[1].
Sensibiliser les constables spéciaux à la problématique du racisme et de la discrimination, notamment du profilage racial	En continu	Depuis avril 2011, une formation sur le profilage racial et le multiculturalisme a été intégrée à la formation de base des constables spéciaux. Ainsi, en 2012-2013, 32 nouveaux constables spéciaux ont pu être sensibilisés à cette problématique.
Sensibiliser et informer le personnel des services correctionnels sur les réalités des personnes des communautés culturelles et appartenant aux minorités sexuelles	En continu	Les nouveaux agents des services correctionnels sont informés et sensibilisés lors de leur formation initiale à l'ENPQ.

Choix stratégique 5 : Améliorer le respect et l'exercice des droits

Mesure 5.3 : Surveiller et prévenir la propagande et les crimes haineux

Moyens d'action	Échéancier	Résultat 2012-2013
Produire un rapport statistique sur les crimes haineux à partir des données colligées par les organisations policières selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité	Juin 2010	Un bulletin d'information (rapport statistique) *Les crimes haineux au Québec en 2009*[xl] a été diffusé dans le site Internet du ministère en avril 2011. En 2012-2013, un paragraphe qui trace le portrait des crimes haineux pour l'année 2011 a été rédigé pour le bulletin d'information *La criminalité au Québec en 2011 : principales tendances*. Ce bulletin est accessible dans le site Internet du MSP depuis juillet 2012[xli].

4.7 La Politique de financement des services publics

4.7.1 Biens et services actuellement tarifés

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes qui y est associée.

À l'exception des organismes relevant du ministre, trois secteurs facturent des services à l'externe.

En vertu d'une entente signée avec le gouvernement fédéral, la DGSC facture les services relatifs à la garde de détenus fédéraux séjournant dans des établissements de détention provinciaux. Les tarifs sont établis en vertu de l'entente. Ils ont été fixés en fonction des coûts et sont indexés le 1er avril de chaque année selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre précédant le début de l'année financière concernée.

Le LSJML, pour sa part, facture ses produits et services à une clientèle diversifiée composée notamment d'entreprises privées et de corps policiers. La fixation des tarifs, selon le produit ou le service rendu, s'appuie soit sur le prix de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement en tenant compte de ces deux méthodes.

Des enquêtes de filtrage de sécurité sont réalisées pour des unités du ministère, telle la DGSC, et aussi pour des organisations externes, notamment Hydro-Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec. La fixation des tarifs est basée sur le prix de revient des services. Selon la situation, ils sont indexés ou révisés annuellement.

Tableau 20 : Revenus provenant de la facturation des services en 2012-2013 et 2011-2012

	2012-2013 [1]			2011-2012
	Revenus	Coûts	Financement [2]	Revenus [3]
	(en milliers de dollars)		(%)	(en milliers de dollars)
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	2 751,7	2 480,6	110,9	2 485,7
LSJML	225,6 [4]	225,6	100,0	1 203,1
Programme civil de filtrage de sécurité [5]	562,3	562,3	100,0	560,7

4.7.2 Nouveaux biens et services tarifés

Aucun nouveau produit ou service n'a été tarifé en 2012-2013.

4.7.3 Biens et services non tarifés

Aucun autre bien ou service, pouvant faire l'objet d'une tarification, n'a été recensé.

4.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Les recommandations énumérées dans les rapports du rapport du Vérificateur général du Québec publiés en mai et novembre 2012 ne concernent pas le ministère de la Sécurité publique. La DVIEI prévoit, dans sa planification pluriannuelle, suivre les recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec, le cas échéant.

4.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique

Conformément aux exigences formulées par la Commission de l'administration publique (CAP) dans son 28e rapport sur l'obligation de rendre compte des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics et aux recommandations de la DVIEI, le RAG 2012-2013 présente des résultats commentés favorisant une meilleure appréciation de sa performance dans les secteurs des ressources humaines, financières et informationnelles.

1. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.
2. Les taux de financement indiqués correspondent à l'information accessible actuellement.
3. Référence : RAG 2011-2012.
4. Depuis le 1er avril 2012, la certification des appareils de jeux relève de la RACJ, ce qui explique la diminution importante de revenus au Laboratoire.
5. Revenus générés par les enquêtes de filtrage de sécurité réalisées pour les clients extérieurs au ministère.

Ressources humaines

Répartition de l'effectif par grands secteurs d'activité

Tableau 21 : Évolution de l'effectif autorisé

Secteurs d'activité	2012-2013	2011-2012	2010-2011	Variations		
				2012-13 / 2011-12	2012-13 / 2010-11	2011-12 / 2010-11
	(ETC autorisés)			(%)		
Services correctionnels	3 825	3 441	3 296	11,2	16,0	4,4
Expertises judiciaires	133	122	125	9,0	6,4	-2,4
Affaires policières	469	436	364	7,6	28,8	19,8
Sécurité civile et sécurité incendie	257	179	184	43,6	39,7	-2,7
Direction et services de soutien à la gestion	275	275	281	0,0	-2,1	-2,1
Total	4 959	4 453	4 250	11,4	16,7	4,8

Commentaire sur les principaux écarts :
Comme il a été mentionné précédemment au tableau 8, l'augmentation observée est attribuable aux nouveaux ETC octroyés dans le cadre du plan de redressement de l'effectif du ministère.

Tableau 22 : Évolution de l'effectif utilisé[1]

Secteurs d'activité	2012-2013	2011-2012	2010-2011	Variations		
				2012-13 / 2011-12	2012-13 / 2010-11	2011-12 / 2010-11
	(ETC autorisés)			(%)		
Services correctionnels	3 455	3 415	3 365	1,2	2,7	1,5
Expertises judiciaires	142	147	139	-3,4	2,2	5,8
Affaires policières	435	411	392	5,8	11,0	4,8
Sécurité civile et sécurité incendie	262	227	193	15,4	35,8	17,6
Direction et services de soutien à la gestion	277	268	278	3,4	-0,4	-3,6
Total	4 571	4 468	4 367	2,3	4,7	2,3

Commentaire sur les principaux écarts :
Les motifs qui expliquent l'augmentation observée ont été énoncés au tableau 8.

1. Projection annuelle de la consommation d'ETC basée sur les données préliminaires du 1er avril 2012 au 28 février 2013.

Tableau 23 : Nombre de personnes en poste au 31 mars

Secteurs d'activité	2013	2012	2011	Variations		
				2013/2012	2013/2011	2012/2011
	(nombre de personnes)			(%)		
Services correctionnels	3 902	3 810	3 838	2,4	1,7	-0,7
Expertises judiciaires	148	157	151	-5,7	-2,0	4,0
Affaires policières	495	460	435	7,6	13,8	5,7
Sécurité civile et sécurité incendie	260	266	210	-2,3	23,8	26,7
Direction et services de soutien à la gestion	294	282	291	4,3	1,0	-3,1
Total	5 099	4 975	4 925	2,5	3,5	1,0

Commentaire sur les principaux écarts :
Les commentaires concernant les écarts observés quant au nombre de personnes en emploi rejoignent ceux qui figurent au tableau 8.

Le climat de travail

Tableau 24 : Taux de départs volontaires du personnel régulier 2012-2013

	2012-2013	2011-2012	2010-2011	Variations		
				2012-13/2011-12	2012-13/2010-11	2011-12/2010-11
		(%)			(%)	
Mutations + retraites + démissions / Nombre d'employés réguliers (temporaires + permanents, paies 1 à 26/26)	5,9	6,5	6,7	-9,2	-11,9	-3,0

Source : Medea

Commentaires :
Le taux de départs volontaires a diminué au cours des dernières années. Cette situation peut être attribuable aux efforts qui ont été consentis pour améliorer les conditions de travail des agents de la paix ainsi qu'aux mesures qui ont été prises pour mieux présenter les emplois lors de l'embauche du personnel.

1. Les jours fériés et les vacances utilisées sont exclus du calcul. Les données des années antérieures ont été recalculées pour être comparables.

Tableau 25 : Taux d'absentéisme-maladie

	2012-2013	2011-2012	2010-2011	Variations		
				2012-13 / 2011-12	2012-13 / 2010-11	2011-12 / 2010-11
		(%)			(%)	
Nombre de jours d'absence maladie / Année-personne en lien d'emploi	5,2	5,3	5,1	-1,9	2,0	3,9

Source : Medilia

La formation et le développement du personnel

Tableau 26 : Données sur la formation et le développement du personnel [2 et 3]

		2012	2011	2010	Variations		
					2012 / 2011	2012 / 2010	2011 / 2010
						(%)	
Montant total dépensé pour la formation [4]	(M $)	8,0	5,6	5,2	42,9	53,8	7,7
Montant alloué par employé pour la formation [5]	($)	1 562	1 131	966	38,1	61,7	17,1
Nombre moyen de jours de formation par employé	(jours)	6,6	3,9	3,1	69,7	113,5	25,8
Dépenses de formation par rapport à la masse salariale [6]	(%)	2,7	2,0	1,8	34,5	49,4	11,1

Commentaires sur les principaux écarts :

Les écarts observés en 2012 par rapport à 2011 et 2010, en ce qui a trait aux différents indicateurs liés à la formation, s'expliquent par l'effort important consacré à la formation des nouveaux agents de la paix et à l'accroissement de l'embauche de nouveau personnel découlant de l'ajout d'effectif autorisé.

1. Les jours fériés et les vacances utilisées sont exclus du calcul. Les données des années antérieures ont été recalculées pour être comparables.
2. Pour les trois tableaux suivants, les données relatives au nombre d'heures de formation reçue sont calculées par année civile.
3. Les données des années antérieures à 2011-2012 incluent les organismes relevant du ministre.
4. Correspond à la somme des salaires, des dépenses directes et indirectes et des frais de déplacement et d'hébergement.
5. Le calcul est effectué à partir du nombre d'employés au 31 mars 2013 (5 099).
6. Correspond à la dépense totale de la formation divisée par la masse salariale versée au cours de l'année exprimée en pourcentage.

Tableau 27 : Répartition des dépenses totales de formation par champs d'activité

	2012
	(M $)
Favoriser le développement des compétences	3,66
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	0,15
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	0,19
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	1,45
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0,02
Champs d'activité non définis	2,49
Total	**8,0**

Tableau 28 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi

	2012
Cadres	5 277
Professionnels	3 278
Fonctionnaires	678
Agents de la paix	24 429
Ouvriers	74
Total	**33 735**

La planification de la main-d'oeuvre

Tableau 29 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2016[1]

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
	(Réel)	(Planifié)		
Nombre de départs à la retraite	121	144	117	118

1. Données issues du rapport de la CARRA et fournies par le SCT.

Répartition des ressources financières par grands secteurs d'activité

Tableau 30 : Évolution des dépenses réelles par grands secteurs d'activité

Secteurs d'activité	2012-2013	2011-2012	2010-2011	Variations		
				2012-13 / 2011-12	2012-13 / 2010-11	2011-12 / 2010-11
	(en milliers de dollars)			(%)		
Services correctionnels	**419 439**	409 642	379 168	2,4	10,6	8,0
Expertises judiciaires	**13 944**	12 841	10 715	8,6	30,1	19,8
Affaires policières	**85 025**	63 818	60 085	33,2[1]	41,5	6,2
Sécurité civile et sécurité incendie	**53 993**	72 498	42 748	-25,5[2]	26,3	69,6
Direction et services de soutien à la gestion	**42 658**	40 248	63 525	6,0	-32,8	-36,6
Total	**615 059**	**599 047**	**556 241**	**2,7**	**10,6**	**7,7**

Ressources informationnelles

Tableau 31 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2012-2013[3 et 4]

	Dépenses et investissements prévus 2012-2013	Dépenses et investissements réels 2012-2013	Explication des écarts
	(en milliers de dollars)		
Total des activités d'encadrement	400	610	–
Total des activités de continuité	11 962	11 275	–
Total des projets	7 694	3 816	Retard dans le démarrage de certains projets
Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles	20 056	15 701	–

1. L'écart s'explique principalement par les coûts extraordinaires occasionnés par les événements du printemps 2012.
2. L'écart s'explique par une réduction des dépenses relatives à l'aide financière aux sinistrés.
3. Le montant incluant l'entretien et le développement informatique des organismes relevant du ministre à l'exception de la SQ et de l'ETPQ.
4. Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles 2012-2013, section C (Total des ressources informationnelles).

Tableau 32 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles, ressources affectées et état d'avancement [1 et 2]

Liste des projets	2012-2013							Explication des écarts
	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Écart	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Écart	Avancement	
	(ETC)			(en milliers de dollars)			(%)	
Données ouvertes du gouvernement	0,0	0,5	0,5	0	47	47	100	Projet non prévu à la programmation 2012-2013
Gestion des cas du coroner (GECCO)	4,4	2,0	-2,4	544	228	-316	50	Projet temporairement suspendu – Changement de pilote
Gestion électronique des documents (GED)	0,8	1,6	0,8	158	176	18	94	–
Informatisation de l'aide financière aux sinistrés (TRAFIQ)	2,3	1,7	-0,6	166	402	236	100	Complexité et envergure sous-estimées
Migration à la téléphonie IP – Détention	0,0	0,4	0,4	372	168	-204	18	–
Modernisation de l'infrastructure de sécurité réseau	0,2	0,7	0,5	87	150	63	88	Devancement d'investissements en sécurité
Optimisation des processus du Comité de déontologie policière (COMTDP) et du Commissaire à la déontologie policière (COMSDP)	0,1	0,2	0,1	7	17	10	100	Effort sous-estimé
Outil de gestion des postes de travail (ZENI)	0,0	1,8	1,8	0	210	210	85	Projet non prévu à la programmation 2012-2013
Outil d'intelligence d'affaires (DRAGON)	2,1	0,3	-1,8	464	194	-270	57	–
Refonte de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC)	1,5	2,2	0,7	110	159	49	93	Complexité et envergure sous-estimées
Refonte du système Alcool (ACOLYTE)	0,2	0,1	-0,1	1 376	108	-1 268	7	Début de la réalisation retardée
Rehaussement des infrastructures réseau en détention	0,1	0,2	0,1	181	148	-33	33	–
Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) SGR-2	2,1	2,9	0,8	284	84	-200	91	–
Suivi de la correspondance ministérielle (SCM)	1,4	0,0	-1,4	105	160	55	93	Complexité et envergure sous-estimées
Surveillance électronique des sursitaires (projet pilote)	0,8	0,0	-0,8	820	0	-820	1	Début du projet pilote retardé
Système d'outils informatisés d'évaluation et de suivi (SOIES)	0,0	0,3	0,3	0	22	22	3	Projet non prévu à la programmation 2012-2013
Sentinelle	0,0	11,8	11,8	2 527	920	-1 607	40	Projet suspendu
Vigilance	2,0	2,9	0,9	493	622	129	100	Complexité et envergure sous-estimées
Total	**18,0**	**29,6**	**11,6**	**7 694**	**3 815**	**-3 879**	–	

1. Le ministère soutient l'entretien et le développement informatique des organismes relevant du ministre à l'exception de la SQ et de l'ENPQ. Le taux d'avancement des projets est basé sur l'état d'avancement des travaux.
2. Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles 2012-2013, section F (Projets).

4.10 Les règles concernant les bonis au rendement

La Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du Discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20) prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012.

Ainsi, aucun boni au rendement n'a été accordé aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur en 2012-2013 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

4.11 L'occupation et la vitalité des territoires

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) est entrée en vigueur le 3 mai 2012. Le ministère de la Sécurité publique a fait le choix d'intégrer l'occupation et la vitalité des territoires à sa planification stratégique 2012-2016. Les objectifs stratégiques ayant une incidence importante sur l'occupation et la vitalité des territoires et contribuant à l'atteinte des orientations de la Stratégie gouvernementale en cette matière y sont repérables grâce à l'acronyme OVT. Ce sont les suivants :

- 1.1.3 – Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles;
- 1.2.1 – Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie;
- 2.2.3 – Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels.

La reddition de comptes pour ces objectifs est présentée à la section 2.1 du rapport annuel.

4.12 L'allégement réglementaire et administratif

Les exigences gouvernementales en cette matière s'appliquent peu au ministère, puisque celui-ci ne fait pas beaucoup affaire avec les entreprises.

Toutefois, nous pouvons signaler quelques améliorations faites au Programme général d'aide financière en cas de sinistres, notamment l'assouplissement des avances et la bonification des montants d'aide.

Liste des sigles

Sigle	Description	Sigle	Description
AEC	Attestation d'études collégiales	M$	Millions de dollars
BC	Bureau du coroner	MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
BSM	Bureau du sous-ministre	MSP	Ministère de la Sécurité publique
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
DAA	Direction des affaires autochtones	Nbre	Nombre
DCOM	Direction des communications	OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
DGAP	Direction générale des affaires policières	OVT	Occupation et vitalité des territoires
DGA-PS	Direction générale adjointe aux programmes et à la sécurité (services correctionnels)	PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
DGSC	Direction générale des services correctionnels	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie	RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
DGSG	Direction générale des services à la gestion	RAG	Rapport annuel de gestion
DSPC	Direction des services professionnels correctionnels	RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection	SAGIP	Système automatisé de gestion de l'information sur le personnel
ENPQ	École nationale de police du Québec	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
ETC	Équivalent à temps complet	SSI	Service de sécurité incendie
FSP	Fonds des services de police	SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
GECCO	Gestion de cas des coroners (système)	SPVQ	Service de police de la Ville de Québec
k$	Milliers de dollars	SQ	Sûreté du Québec
L.Q.	Lois annuelles du Québec	UPAC	Unité permanente anticorruption
LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale		Développement durable

Annexe 1

Coordonnées des organismes relevant du ministre de la Sécurité publique	
Bureau du coroner (www.coroner.gouv.qc.ca)	
Édifice Le Delta 2, bureau 390 2875, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 5B1 Téléphone : 418 643-1845; sans frais 1 866 312-7051 Télécopieur : 418 643-6174	Édifice Wilfrid-Derome 1701, rue Parthenais, 11e étage Montréal (Québec) H2K 3S7 Téléphone : 514 873-1845 Télécopieur : 514 873-8943
Commissaire à la déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)	
Édifice Louis-Philippe-Pigeon 1200, route de l'Église, bureau 1-40 Québec (Québec) G1V 4Y9 Téléphone : 418 643-7897; sans frais 1 877 237-7897 Télécopieur : 418 528-9473	454, place Jacques-Cartier, 5e étage Montréal (Québec) H2Y 3B3 Téléphone : 514 864-1784 Télécopieur : 514 864-3552
Commissaire à la lutte contre la corruption (www.upac.gouv.qc.ca)	
600, rue Fullum, UA 8010 Montréal (Québec) H2K 3L6 Téléphone : 514 228-3098; sans frais 1 855 567-8722 Télécopieur : 514 873-0177	
Comité de déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)	
2525, boulevard Laurier 2e étage, bureau A-200 Tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 4Z6 Téléphone : 418 646-1936 Télécopieur : 418 528-0987	500, boulevard René-Lévesque Ouest 6e étage, bureau 6.100 Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 864-1991 Télécopieur : 514 864-2471
Commission québécoise des libérations conditionnelles (www.cqlc.gouv.qc.ca)	
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A Québec (Québec) G1K 8K6 Téléphone : 418 646-8300 Télécopieur : 418 643-7217	1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40 Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-2230 Télécopieur : 514 873-7580
Régie des alcools, des courses et des jeux (www.racj.gouv.qc.ca)	
560, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 3J3 Téléphone : 418 643-7667; sans frais 1 800 363-0320 Télécopieur : 418 643-5971	1, rue Notre-Dame Est, 9e étage Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-3577 Télécopieur : 514 873-5861
École nationale de police du Québec (www.enpq.qc.ca)	
350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4 Téléphone : 819 293-8631 Télécopieur : 819 293-8630	
École nationale des pompiers du Québec (www.ecoledespompiers.qc.ca)	
Palais de justice de Laval 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 3.08 Laval (Québec) H7T 2S9 Téléphone : 450 680-6800; sans frais 1 866 680-3677 Télécopieur : 450 680-6818	

Annexe 2

Structure administrative au 31 mars 2013

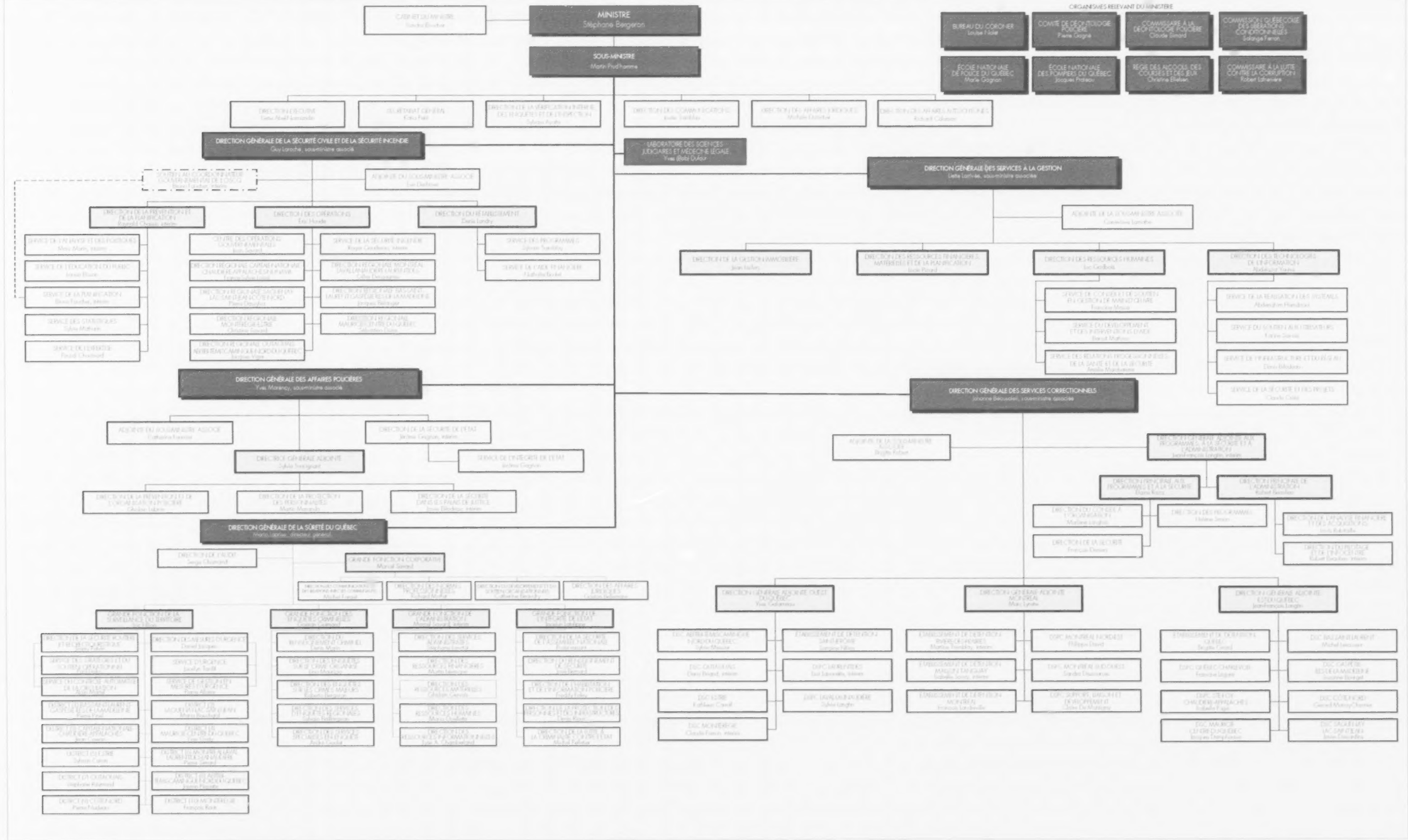

Annexe 3

Références internet et renseignements généraux

Références internet

A http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/lois-reglements.html

B http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/nous-joindre.html

C http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/victime-acte-criminel.html

D http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/statistiques-violenceconjugale/violence-conjugale-2010/9745.html

E http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/statistiques-agression-sexuelle/agressions-sexuelles-2010/9765.html

F http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/index.php@id=361.ht

G http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/bulletins-criminalite/crimes-haineux-2009/6618.html

H http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/statistiques-criminalité/statistiques-crimes/criminalité-2011/10344.html

Vous pouvez communiquer avec le ministère :

Par téléphone

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais)

Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6597

Par la poste

Renseignements généraux
Bureau du sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Par Internet

Pour de l'information sur les lois et les règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements faisant partie du portefeuille ministériel ou pour communiquer avec nous par courriel, visitez le site Internet du ministère au **www.securitepublique.gouv.qc.ca**.

Sécurité publique
Québec

securitepublique.gouv.qc.ca